

Séance du 18 juin 2018

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 26 mars 2018
4. Informations du Bureau
5. Projet Eurotube :
 - Présentation
 - Questions
6. Comptes 2017 :
 - Présentation par le Conseil Municipal
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
7. Rapport de la Cogest sur la classification des rubriques liées et non liées au budget
8. Postulats :
 - 8.1. Une meilleure gestion de nos cours d'eau
 - 8.2.1 Présentation de l'association Lire et Ecrire
 - 8.2.2 Développement du postulat : Pour une aide à l'association Lire et Ecrire
 - 8.3. Pour une communication en phase avec notre société
9. Réponse du Conseil municipal aux Postulats :
 - 9.1. Interdiction des pesticides
 - 9.2. Easyvote : Pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans
10. Informations du Conseil municipal
11. Questions
12. Divers

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers Conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 18 juin 2018. Le Conseil Général a été convoqué en date du 28 mai dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés aux piliers publics, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir Messieurs Eric Lattion et Damien Vannay.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain , Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Excusé.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

Kunz Reto, Présent.

Lattion Eric, Excusé.

Métraiiller Marie, Présente.

Morisod Carole, Présente.

GENERAL

Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Absent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Excusé.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 42 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2. Approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 12 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

Y a-t-il des propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux

Nous passons au point 3 "Approbation des procès-verbaux de la séance du 26 mars 2018. Je tiens à remercier tout d'abord la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018 sont priés de lever la main. Le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 26 mars 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Bonjour, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, ainsi que Messieurs, Mesdames du public. Donc j'ai quelques remarques concernant le procès-verbal décisionnel. Tout d'abord la page 4 : "discussion générale". C'est écrit: la motion est combattue par le groupe UDC, elle est acceptée par les groupes PLR et PDC pour autant que le texte soit rédigé en termes plus généraux comme demandé par le CM. Ensuite, c'est écrit : l'interpellante se dit satisfaite de la réponse. J'aimerais rajouter aussi que la motionnaire est satisfaite de la proposition du Conseil Municipal et ainsi la conclusion de la motion est modifiée comme suit.

Intervention de Vuille Côme: Pour votre information, quand on dit : l'interpellante se dit satisfaite, c'est parce que dans le Règlement il est prévu que quand il y a une interpellation on repasse la parole à la personne qui a interpellé, pour dire si elle est satisfaite ou non. C'est dans ce sens-là, qu'il y a cette notion de dire "l'interpellante se dit satisfaite dans les procès-verbaux décisionnels". Par contre s'agissant des motionnaires, on ne précise pas forcément s'ils sont satisfaits ou pas, la même chose que les postulants. Mais je prends note de votre remarque que ce soit précisé.

Intervention de Cretton Nathalie: Ok, ensuite, toujours à la page 4, 8.2 : Monsieur Thomas Birbaum pour le PLR présente son postulat. Le postulat est combattu par le groupe UDC, soutenu par le groupe PDC et vous avez oublié de mettre "et Les Verts". On avait pris la parole.

Ensuite, encore à la page 5, 8.3 : Monsieur Olivier Ostrini pour le Parti Socialiste Centre-Gauche présente son postulat. Le postulat est combattu par le groupe PDC, soutenu par le groupe PLR. J'aimerais bien que l'on rajoute aussi : "Le groupe des Verts ne prend pas position", étant donné qu'au point 8.5, il est mentionné que pour les parcs à vélos couverts, le groupe PDC ne prend pas position. Alors, j'aimerais bien que l'on rajoute aussi que Les Verts n'avait pas pris position. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Juste une remarque, s'agissant d'un PV décisionnel quand on dit, si on doit marquer tous les groupes qui ont pris position ou pas, il faut peut-être préciser! Vous aviez pris la parole pour affirmer que vous ne prendriez pas une position comme l'a fait, je pense, le PDC au point 8.5 par rapport au point 8.3 ? Vous ne vous êtes simplement pas exprimée ? Je vous propose de ne pas mettre si on ne s'exprime pas, de ne pas rajouter des choses dans le PV. Est-ce que voulez préciser ce que ... volontiers.

Intervention de Cretton Nathalie: Je ne me rappelle plus, ça je ne sais pas alors.

Intervention de Vuille Côme: Alors je vous propose qu'on regarde cela avec le PV mot-à-mot si effectivement vous vous êtes exprimée en annonçant que vous ne preniez pas position, on corrigera le PV décisionnel comme ça. Si vous ne vous êtes pas exprimée, on ne va pas rajouter les positions des groupes qui ne s'expriment pas.

Y a-t-il d'autres propositions de modifications ? Sur les propositions qui ont été demandées par Madame Cretton ? Est-ce que certaines personnes veulent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je vous propose de voter l'approbation du procès-verbal décisionnel avec les modifications, donc les trois modifications demandées et les réserves que j'ai émises qui seront notées au PV de cette séance.

Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel ainsi modifié sont priés de lever la main. Refus ? Abstention ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal décisionnel tel que modifié de la séance du 26 mars 2018 est donc adopté à l'unanimité. Je remercie les scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

4. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Nous passons au point 4, les "Informations du Bureau". Le Bureau s'est réuni en date du 23 mai 2018 en prévision de la séance de ce soir. Le Bureau a déclaré recevables les deux postulats qui lui ont été transmis et a décidé de les mettre à l'ordre du jour avec un postulat dont le développement avait été repoussé. A ce jour, il n'y a donc plus d'interventions pendantes devant le Bureau. En lien avec le postulat pour une aide à l'association "Lire et Ecrire", le Bureau a décidé d'inviter un représentant de cette association pour une brève présentation avant le développement de l'intervention, conformément à l'Article 22 alinéa 2 du règlement.

En annexe de l'ordre du jour et sur vos pupitres ce soir, vous avez reçu une question écrite par Thomas Birbaum "Fusion-collaboration ou rapprochement entre Monthey et Collombey-Muraz", ainsi que la réponse du Conseil Municipal. Je vous informe encore que le Bureau a décidé de confier l'analyse du dossier "Modification partielle du PAZ-RCCZ approbation du plan de quartier Collombey-Centre" à la commission permanente "Aménagement du territoire et agglomération".

Enfin, puisque nous arriverons à mi-législature en fin d'année, le Bureau souhaite vous proposer une sortie récréative du Conseil Général. Plus de détails vous seront transmis lors du prochain Conseil Général et par vos chefs de groupe à l'automne. Je vous demande toutefois de déjà réserver la date du samedi 17 novembre 2018 afin d'être le plus nombreux pour cette rencontre informelle visant à préserver nos liens en dehors de cette salle. Ces divers informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour "Projet EuroTube".

5. Projet Eurotube

Comme vous l'avez découvert dans l'ordre du jour de ce soir une présentation d'un nouveau projet EuroTube va vous être faite par les responsables de la société en question. Merci à eux d'être parmi nous ce soir et de nous donner la primeur détaillée de ce projet. A la suite de la présentation, vous pourrez bien entendu poser des questions aux intervenants directement ou au Conseil Municipal.

Dans un premier temps, je passe la parole au Conseil Municipal pour une brève introduction et la présentation des intervenants.

Intervention de Buttet Yannick : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que l'objectif ce soir c'est de permettre une information pleine et complète du Conseil Général sur le projet EuroTube dont vous avez déjà un petit peu entendu parler dans la presse, parce que vous serez amenés à prendre des décisions, en particulier en tout cas au premier abord, sur des changements de zones. Donc c'est principalement pour cette raison que vous devriez être appelés à prendre des décisions. Donc pour ne pas perdre du temps comme il y aura une présentation assez longue, je vais passer la parole à notre ingénieur cantonal qui est présent ce soir parmi nous, Vincent Pellissier, comme le canton soutient également ce projet.

Intervention de Pellissier Vincent : Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs et Mesdames les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public. Je crois que j'ai fait le tour de tout le monde. Très rapidement puisque finalement aujourd'hui c'est juste une introduction que je vais vous faire. La parole va être donnée à Doré de Morsier, à qui je demande de venir. Mais en quelques mots et en préambule, c'est vrai que depuis maintenant plusieurs mois, depuis le début de l'année, depuis janvier, le canton et la municipalité ont été

GENERAL

sollicités par les porteurs du projet, les porteurs du projet EuroTube qui est un projet magnifique et qui avance bien, qui a certes fuité dans la presse mais qui a fuité à propos puisque aujourd'hui, les décisions d'aller de l'avant sont prises. Donc aujourd'hui, la question est de savoir à quel rythme on peut aller de l'avant, à quelle vitesse ? Et en fonction de vos décisions, soit sur les changements d'affectation mais aussi sur les choix sur l'implantation sur les parcelles, le projet va pouvoir aller de l'avant. Donc un projet magnifique, aujourd'hui quatre représentants sont ici dans la salle pour répondre à toutes vos questions, je vais sans autre passer la parole à Doré et à Gérard.

Intervention de De Morsier Doré : Merci beaucoup pour l'introduction et la réception aujourd'hui à cette assemblée. C'est un honneur d'être invités par le Conseil Municipal et le Conseil Général. Je veux commencer par, bien sûr, introduire qui nous sommes.. Donc ça c'est juste une visualisation, comment on peut imaginer ce centre de recherche qu'on aimerait bien construire à Collombey-Muraz. L'équipe, moi personnellement, je m'occupe avec ce sujet depuis deux ans. J'ai fondé une association-étudiante qui développe une technologie à l'EPFZ à Zürich et on a développé un véhicule pour ce nouveau mode de transport qu'on va vous présenter dans deux minutes. L'année dernière, nous avons créé une association et cette année une fondation à but non lucratif qui essaie de promouvoir ce but. Je passe la parole à mon collègue.

Intervention de Guell Gérard : Bonjour tout le monde, merci de nous donner l'opportunité d'être ici. Je m'appelle Gérard Guell, je suis le directeur de construction d'Eurotube et aussi je suis étudiant de génie civil à l'EPFL en dernière année de master. Comme mon titre indique, je suis responsable du développement de l'infrastructure de notre projet.

Intervention de De Morsier Doré : Une petite vidéo qui donne une idée comme un des buts principaux pour ce site c'est d'avoir une compétition, d'inviter des équipes de toute l'Europe, de créer des véhicules qui sont développés pour ce nouveau mode de transport très efficace qui se manifeste avec des petites navettes qui se transportent dans un vide. Donc, on aura un tube de trois kilomètres qui est évacué, comme là on a cet exemple en Californie qu'on voit là, c'est un tube d'environ deux mètres de diamètre, et puis qui permettra aux véhicules d'accélérer à des vitesses très élevées d'une manière très efficace. C'est bien sûr comme on le voit, c'est un mode de transport très novateur donc il y a encore beaucoup de développement à faire et c'est la raison pourquoi on essaie aussi de réaliser ce projet à but non lucratif et d'une manière qui aidera aussi le public d'avoir accès à ce développement comme Elon Musk aux Etats-Unis, comme là avec l'équipe Swissloop, nous montre qu'il faut éduquer et laisser participer les universités comme maintenant. Il y a aussi par exemple juste l'année dernière l'EPFL qui a aussi créé une équipe qui participera cet été à la prochaine édition de cette compétition. Et là on voit les images de la vitesse d'une des équipes qui a gagné l'événement l'année dernière. Donc, le grand but c'est de remporter une telle compétition comme elle s'est manifestée à Los Angeles, là au Chablais ! C'est un des sites qu'on a évalué qui est très prometteur en terme du site qui est nécessaire comme il s'agit d'une ligne droite où ces véhicules doivent aller à des vitesses très très élevées et je pense que là on peut continuer avec la présentation.

Bien sûr c'est aujourd'hui moi et Gérard qui sommes là pour vous présenter le projet, mais comme on a débuté cette initiative l'année dernière en été à Zürich et avec Gérard à l'EPFL, c'est clair qu'il y a toute une équipe derrière qui essaie de le conceptualiser et de commencer à faire les designs d'ingénieurs nécessaires pour cette construction. Notamment aussi, on est en discussion avec plusieurs entités publiques mais aussi des sociétés qui font partie de cette mission.

L'objectif en deux mots, comme EuroTube est décrit, c'est un centre de recherche européen, qui essaie de promouvoir le développement et l'innovation dans le domaine des infrastructures publiques et notamment ce mode de transport à haute vitesse qui, en Europe, comme l'image le

GENERAL

montre, le but c'est de rendre l'Europe dans une grande métropole avec les grandes villes comme stations de métro. Finalement ce sera faisable en terme de vitesse qu'on peut atteindre avec ce nouveau mode de transport qui est comparable si on a en ce moment les vols entre les grandes villes, ce mode de transport va à une vitesse entre 800 et 900 km/heure qui facilite ce mode de transport beaucoup plus efficace que les avions le font en ce moment. Donc je passe la parole à Gérard pour vous expliquer un peu le développement qu'on fait en ce moment.

Intervention de Guell Gérard : Je vous remercie, donc pour commencer, une erreur dans la presse, le tube ne va pas être en acier mais notre intention est de le faire en béton parce que c'est un matériau qui est plutôt durable, à cause de l'environnement et aussi il nous donne des propriétés assez intéressantes, par contre, avec une infrastructure comme ça en béton, ça n'a jamais été fait. Alors on a commencé déjà à faire des prototypes à l'EPFL. On a l'intention de continuer la deuxième opération cet été et continuer comme ça jusqu'au début de la construction pour avoir un produit final qui marche bien. Alors ces dimensions qu'il faut retenir, le tube va être de trois kilomètres de longueur, deux mètres de diamètre. Après bien sûr on va essayer de construire ça en différentes portions, différents éléments tubulaires qu'on va mettre des joints entre eux. Et finalement aussi, des grandes opérations chaque endroit, au début et à la fin du tube afin de pouvoir contrôler bien les ... à l'intérieur.

Intervention de De Morsier Doré : Pour mettre sur le plan où nous avons évalué le site, c'est le long des chemins de fer CFF entre la station de Vionnaz et puis la zone industrielle comme on voit là sur la carte. Il y aura ces deux zones de départ et d'arrivée et puis entre deux le tube de trois kilomètres.

Juste pour donner la chronique : depuis l'année dernière en août, on a cherché en Europe, surtout la Suisse bien sûr et puis l'Allemagne et la France, des potentiels endroits et c'est en janvier qu'on a trouvé, d'un côté des CFF mais aussi de la commune, on a très bien pu progresser sur l'analyse de la faisabilité aussi avec le canton où les résultats confirment la faisabilité, mais aussi de notre côté, on a pu commencer à faire les études plus détaillées, notamment avec un vol de drone qu'on a fait il y a deux semaines.

Pour les prochaines évaluations, il y a deux options principales qui sont à déterminer comme sur ce périmètre il y a un passage d'une route. Et c'est là qu'il y a deux options comme il s'agit d'une construction temporaire j'ai oublié de mentionner, c'est très important, que le but c'est d'avoir ce tube en opération pendant six ans, donc inclus la construction et la déconstruction. On estime l'existence d'un tel tube pendant neuf ans. Et donc pour cette route, ce serait une option de fermer cette route pendant neuf ans. D'un autre côté, c'est aussi faisable de passer cette route à cinq mètres de hauteur, par contre dans ce cas, l'empreinte visuelle d'un côté mais aussi pour le chantier est bien sûr plus compliqué. Et c'est pourquoi on propose, si c'est carrément faisable, d'avoir l'option A où on ferme pendant neuf ans le passage du chemin des Tourbières. C'est donc, ce sera aussi dans l'option A, on voit que ce sera exactement à peu près la hauteur des chemins de fer donc l'empreinte visuelle ne sera pas si grave comme si c'était à cinq mètres en hauteur et c'est aussi par rapport à la ligne à haute tension.

Ce qu'on a déjà commencé à évaluer ce sont l'impact possible sur l'environnement, comme d'un côté technique, on peut déjà estimer quelles sont les conditions comme il ne s'agit pas comme d'un tracé des chemins de fer, mais on est dans un tube, c'est un système fermé, on peut bien contrôler les facteurs. Donc, même sur les pylônes, donc les fondations du tube, il y aura des éléments de compensation des vibrations et du potentiel bruit et donc tout le long du tube il y aura un impact très minime et bien sûr, on respectera tous les aspects concernant les zones affectées. Et c'est ça la grande nécessité pour l'aménagement du territoire, c'est qu'à ce moment, le périmètre évalué est souvent une zone des CFF et de la commune qui est hors zone, donc elle n'a pas de zone, elle n'est pas dans la zone de construction, elle est ni dans la zone de l'agriculture, c'est une zone blanche.

Donc c'est pourquoi il y aura la nécessité pour cet aménagement du territoire. Mais d'un côté environnemental ou agriculture, il n'y a pas de contrainte ou d'impact à long terme et bien sûr ce sera aussi une priorité du projet de renaturer le site après la déconstruction, après dix ans.

Oui, ça c'est un peu la conclusion, que bien sûr il y aura aussi une notice d'impact qui sera faite par un bureau indépendant, pour couvrir tous ces aspects. Ce qui est important aussi une deuxième visualisation du tube, c'est qu'on voit ce centre de recherche qui se manifesterait aussi dans les proximités de ce tube, comme c'est un but là aussi d'apporter des start-up qui travaillent sur certains sous-systèmes de cette technologie dans la région et c'est pourquoi la zone industrielle est très favorable pour ce projet comme il y a des opportunités, des capacités de pouvoir développer des technologies et hautes-technologies dans ce domaine.

Concrètement pour les prochaines démarches et les potentiels effets pour Collombey-Muraz, à ce moment, nous sommes dans les études techniques et de faisabilité au niveau des différents aspects aussi locaux comme il faudra bien sûr aussi vérifier la faisabilité par exemple, la géotechnique, et là il y a des différentes démarches qui sont aussi prévues avec le canton. Et on estime que si tout va bien, qu'on peut débiter la construction l'année prochaine, ça ça donne l'horizon pour ces six ans d'opérations qui sont prévus dans le projet, et c'est pendant ces six ans qu'il y a bien sûr beaucoup d'événements et d'activités au niveau local qui seront induits par ce projet. Comme ce sera quand même un projet national, mais aussi à l'échelle européenne qu'il y aura une certaine visibilité et d'intérêts par des sociétés mais aussi des universités, des start-up de venir sur place.

Et finalement il y aura la déconstruction qui est prévue au plus tard en 2028. Ça c'est bien sûr dépendant des délais, de l'avance ou des autres et il y a aussi d'autres aspects qui sont maintenant en évaluation comme comment on traite par exemple la ligne à haute tension et à haut potentiel, beaucoup d'aspects aussi comme les déchets qui se trouvent dans le sol, qu'on pourra aussi améliorer dans ce sens, le site à long terme avec la déconstruction du tube.

Au final, c'est un aspect économique bien sûr qui est aussi une grande question ou une motivation, aussi pour notre projet que l'on essaie d'intégrer des sociétés ou aussi les universités au niveau régional... où on estime au moins d'avoir dix salariés créés pour l'opération du tube mais aussi pour les événements, ça sera une fonction aussi des prochaines semaines et mois où on intègre des partenaires dans le projet. Voilà la situation où la faisabilité à Collombey-Muraz est positive. Donc c'est dans cette capacité qu'on est fiers de pouvoir montrer le projet et d'avoir votre feedback ou des questions ?

Intervention de Vuille Côme : Merci pour cette présentation est-ce que le Conseil Municipal veut ajouter quelque chose ?

Intervention de Pellissier Vincent : Alors j'aimerais juste rajouter quelque chose. Alors c'est clair que c'est jamais évident de venir présenter dans une assemblée comme celle-là, un projet qui sort d'Université. Mais nous, ce qui nous a convaincus au canton, il y a plusieurs facteurs : le premier facteur, c'est vraiment positionner le canton dans la mobilité innovante. C'est une fois de plus l'occasion de faire apparaître cette région comme la... industrielle de l'Arc lémanique et c'est pour nous aussi l'occasion de montrer le dynamisme, l'innovation qu'il y a dans ce canton. Et puis deuxièmement, c'est la qualité du projet. Vous l'avez vu, nos présentateurs du soir ont fait un immense travail, il y a une base académique qui est forte, mais il y a aussi une base pratique, technique, derrière il y a des entreprises professionnelles qui se sont penchées sur la chose et qui donnent vraiment de la qualité, de la consistance à ce projet. Si le canton y croit c'est que vraiment il y a la qualité soit dans le projet, soit dans les entreprises qui ont fait confiance à EuroTube et qui aujourd'hui permettent d'envisager de construire ça à Collombey-Muraz.

Et puis un deuxième point qui est important, c'est que l'ensemble des éléments sont aujourd'hui exemplaires. On a parlé d'environnement, des espaces réservés aux cours d'eau qui sont respectés,

GENERAL

de la volonté de faire un projet avec un cycle de vie extrêmement performant, donc de déconstruire, de renaturer. C'est une approche qui aujourd'hui est prônée dans les écoles, mais qui arrive sur le terrain et qui devient vraiment concrète et ce projet est exemplaire, on est assez fier que ce soit le canton du Valais qui le porte et si aujourd'hui, ce projet il peut se réaliser eh bien c'est aussi que l'esprit "service public" l'affectation de la zone blanche comme elle a été appelée, c'est dans l'intérêt général, le service public d'un moyen de transport qui réunit les différentes régions du continent. Je crois que c'est aussi exemplaire à ce titre-là. On peut tous être fiers qu'Eurotube ait choisi de continuer l'aventure ici à Collombey-Muraz.

Intervention de Vuille Côme : Merci Monsieur Pellissier. Monsieur Buttet !

Intervention de Buttet Yannick : Oui, volontiers. Donc vous imaginez bien que pour un Conseil Communal qui a fixé comme devise de législature "une commune à la pointe" on ne peut pas rêver un meilleur projet quand il vous tombe quasiment tout cuit dans votre escarcelle. Donc ça c'est une grande chance d'avoir des jeunes qui sont motivés, qui sont compétents. Je crois que Vincent Pellissier vient de le dire, qu'un projet qui est déjà abouti et de pouvoir contribuer au développement de ce projet. Moi je vais être plus terre à terre. Quels sont les impacts sur notre commune parce que vous pouvez imaginer au-delà de notre responsabilité par rapport au canton, à notre pays, même à l'Europe et au monde parce que c'est vrai que c'est des processus révolutionnaires qui vont amener des progrès très importants et qui vont changer la vie du côté des transports. Au-delà de cet aspect-là il y a bien sûr un gain en terme d'image. On a beaucoup voulu mettre en avant notre commune du côté de l'image, on pense surtout au site de la raffinerie, au site de la raffinerie qui, malheureusement après les déboires qu'a vécu l'entreprise Tamoil, eh bien n'a pas laissé une image positive de la situation industrielle du Chablais et en particulier de Collombey-Muraz. Donc là, ça nous permet d'avoir aussi un bénéfice en terme d'image. Puis très concrètement, c'est surtout la possibilité pour nous de faire venir une entreprise à forte valeur ajoutée, c'est exactement ce qu'on recherchait pour le secteur de la Charbonnière-l'Enclos et puis on se disait parfois oui, mais finalement, d'ailleurs on avait certaines personnes qui nous disaient : mais découpez ce secteur en plus petites parcelles parce qu'on ne trouvera jamais une entreprise de ce type-là ! Aujourd'hui on a la chance de pouvoir compter alors bien sûr, c'est pas une entreprise, c'est plutôt un projet de recherche, mais un projet de recherche qui va déboucher aussi sur la présence dans notre région, pendant une durée limitée, de ce tube et de la gare de départ et d'arrivée, on vous l'a dit, qui seront démontées par la suite. Mais surtout et ça, ça a touché particulièrement le Conseil Municipal, la présence d'une halle industrielle qui sera utilisée pendant la durée de la recherche par les gens qui vont suivre le projet mais par la suite, cette halle qui pourra continuer son activité avec par la suite un but lucratif en faisant venir des start-up, en maintenant le contact aussi avec les ingénieurs qui auront été actifs dans ces locaux pendant une dizaine d'années. Donc pour nous, c'est une grande chance et le Conseil Municipal a d'ores et déjà décidé de soutenir ce projet et ça, ça s'est concrétisé de différentes manières. D'abord en mettant de l'huile dans les rouages en favorisant, en essayant d'aider les initiants de ce projet, les initiateurs de ce projet, en essayant de leur simplifier les démarches administratives parce que ce n'est pas toujours facile du côté du canton aussi on a eu un bon soutien. Et puis, en parallèle, en mettant à disposition du projet, les terrains nécessaires pour la construction de la halle, à voir s'il y a d'autres terrains qui devraient être mis à disposition. Là on doit encore négocier les termes précis du contrat mais l'idée c'est de mettre à disposition du projet gratuitement, les terrains nécessaires pour la construction de la halle. Et puis ensuite on va régler ça ensemble, de voir est-ce que, après un certain nombre d'années il y a une location qui permet de compenser cette mise à disposition, est-ce qu'on peut, nous, récupérer la halle à l'issue du projet de recherche ? Toujours est-il que la contribution de la commune serait principalement celle-ci, cette mise à disposition gratuite pour le projet de recherche, des terrains. Et pour compléter la zone parce qu'on avait dans le secteur, c'est dans le secteur des Rosses, on a déjà acquis trois parcelles qui

GENERAL

touchent le chemin de Chanrion et qui font partie du grand terrain de la Charbonnière-l'Enclos. On a acquis une parcelle complémentaire qui se trouve entre la halle existante, la halle en béton que vous voyez sur la gauche en descendant le chemin de Chanrion et nos trois propriétés, on a acquis la parcelle manquante, entre cette halle et le terrain communal, pour que le projet puisse disposer de suffisamment de mètres carrés pour construire cette halle. Alors cet achat, il a d'ores et déjà été effectué par le Conseil Municipal, c'était dans notre compétence, il s'agit de 5'000 mètres carrés pour un achat avoisinant le million. Mais vous savez que ça, c'est une liberté que le Conseil Municipal a, et je trouve important que vous sachiez qu'on a d'ores et déjà acquis ce terrain qui, même si le projet EuroTube ne devait pas se réaliser, il serait loin d'être perdu parce que c'est un terrain en zone industrielle qui a été acquis au prix usuel, qui est équipé et qui pourrait être valorisé immédiatement. Vous vous rappelez aussi que l'un des objectifs de notre municipalité pour cette législature c'était de favoriser la promotion économique et que nous sommes très faibles dans la possession du terrain, nous maîtrisons peu le foncier. Là, on a eu cette opportunité qui, dans tous les cas, est favorable pour notre commune. Donc maintenant il faudra qu'on règle la manière de mettre à disposition ce terrain et puis pourquoi est-ce qu'on a besoin d'un changement de zone dans tous les cas ?

Le terrain que nous avons acquis se trouve dans une zone qui peut-être immédiatement utilisée. Par contre, les trois parcelles qui font partie du grand terrain "la Charbonnière-l'Enclos" sont sous le coup d'une réglementation spéciale, c'est cette fameuse zone la Charbonnière-l'Enclos sur laquelle l'assemblée primaire de l'époque avait décidé d'avoir uniquement des entreprises à forte valeur ajoutée. Alors ça, on remplirait cette condition. Par contre avant toute réalisation, il faudrait une planification globale sur l'ensemble du terrain.

Et ça voudrait dire, non seulement sur la partie communale mais aussi sur la partie qui est toujours propriété de Tamoil, donc ça prendrait un temps considérable sans pouvoir compter sur le partenaire, Tamoil on sait que l'on peut imaginer qu'ils n'ont pas une grande motivation à effectuer une planification sur ce terrain qui leur appartient, mais qui aujourd'hui avant, c'était la zone tampon qu'ils avaient voulu mettre entre d'éventuelles entreprises et les installations de raffinage aujourd'hui ça ne remplit plus le même rôle. Donc afin de permettre la réalisation de ce projet eh bien il y a une nécessité de sortir ces trois parcelles du secteur la Charbonnière-l'Enclos. Et c'est ce qui vous sera demandé, entre autres, si le projet se poursuit, ce sera une décision du Conseil Général. A l'heure actuelle pour ce changement de zone et pour tous les éventuels changements de zones nécessaires, un bureau a été mandaté par le canton et dès que le rapport nous sera transmis eh bien il sera transmis immédiatement aussi au Conseil Général.

Intervention de Pellissier Vincent : Aussi en terme de retombées directes, on a parlé des dix personnes affectées à l'exploitation mais évidemment il y aura toutes les autres entreprises et les autres concurrents qui vont venir. Mais les premiers mandats qui sont en cours d'adjudication eh bien évidemment ils sont donnés à des entreprises de la place, à des géologues qui connaissent la région. Donc c'est déjà des retombées positives pour l'économie de la région.

Intervention de Vuille Côme: Maintenant la discussion à l'assemblée pour toutes questions ou remarques, ou profiter de la présence des intervenants.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Mesdames et Messieurs bonsoir. Vous parlez d'entreprises privées intéressées par votre projet. Vous avez des noms à nous citer s'il vous plaît ?

Intervention de De Morsier Doré : Vous voulez dire des utilisateurs du tube ?

GENERAL

Intervention de Gollut Emmanuel : Oui, par exemple. Des gens qui sont intéressés par ce projet pour pouvoir se développer eux-mêmes.

Intervention de De Morsier Doré : Donc principalement, on a déjà le soutien des universités qui participent déjà maintenant dans les compétitions en Californie. C'est en fait de là qu'il y a ce besoin de créer une infrastructure en Europe, que le seul site de test est à l'autre bout du monde. Donc c'est de là qu'il y a déjà ces intérêts des universités comme l'ETH, l'EPFL et d'autres universités en Europe.

Intervention de Pellissier Vincent : Juste répondre par rapport à la question sur les partenaires privés, solides que j'ai évoqués de manière sous-jacente. Il est clair qu'aujourd'hui on a encore des clauses de confidentialité, mais on a évoqué un parcellaire le long d'une ligne exploitée par une grande entreprise, une ex-régie fédérale, voilà un des partenaires industriels privés importants qui va s'occuper en entreprise générale ou totale de la construction, de l'investissement et à terme, de l'exploitation. Il y a d'autres gros groupes industriels allemands ou suisses qui sont partenaires de ce projet. Mais là aussi il faut respecter la clause de confidentialité. Je pense que c'est important, de ne pas tout dévoiler mais l'intérêt économique privé est là et bien présent.

Intervention de De Morsier Doré : Je voulais ajouter qu'il y aura des nouvelles cet été sur ces développements.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-Gauche. Ce qui m'interpelle c'est la durée limitée du projet, on parle de 2020-2026. Ce qui serait souhaitable de savoir c'est une fois que ça a été démonté est-ce que les initiants du projet continuent à travailler là ou bien ces halles seront plus ou moins vides ou bien on devra aller chercher des start-up ? Merci de votre réponse.

Intervention de De Morsier Doré : Voilà la première image. Il y aura les deux halles de départ et d'arrivée qui sont liées par le tube et à côté il y aura la halle de recherche et c'est cette halle de recherche qui sera certainement construite pour rester et, comme l'a déjà, il y a une révélation avec l'EPFL où on construit par exemple le tube ou les joints, il y a beaucoup d'intérêt de grandir des start-up dans ce domaine. Si ça c'est une des conditions de ce projet, c'est de vraiment faire connaissance de la faisabilité de ces systèmes. Et c'est pourquoi bien sûr avec les CFF on a des négociations à ce niveau à long terme, c'est un projet qui durera dix ans, mais dans ces dix ans il y aura certainement plus d'indications sur la durabilité à long terme mais il y a un intérêt déjà en ce moment de rester sur cette zone industrielle à long terme.

Intervention de Pellissier Vincent : Je veux peut-être aussi rajouter quelque chose. Vous savez, dans l'entrepreneuriat, dans l'entrepreneurship on fait des paris sur l'avenir. Aujourd'hui on l'a vu, dans les modules de dix mètres qui sont proposés ils vont être réalisés en béton armé avec une porosité qui ne s'est jamais fait par ailleurs et qui permet de garder le vide partiel, donc éviter que l'air sorte du tube. Alors évidemment, il n'y a pas de garantie à dix ans que l'ensemble des développements et des innovations vont se transformer en entreprises avec des emplois. Mais ce que l'on peut vous garantir c'est que si on ne fait rien, il y en aura en tout cas aucun de ces emplois qui sera créé ici.

Intervention de Buttet Yannick: Du côté de la commune dans tous les cas, on est gagnant à cette situation parce que si les initiateurs du projet restent et continuent à développer leur business, c'est positif pour la région, pour l'emploi et également pour le développement économique. Et s'ils

GENERAL

devaient s'en aller. Eh bien ! On aurait à disposition une halle industrielle, on voit aujourd'hui l'utilité et l'importance de pouvoir disposer de telles installations.

Et à nouveau du côté de la commune, nous allons soutenir la partie "recherche" sans but lucratif et du moment où on passe à une phase avec but lucratif et bien évidemment qu'à ce moment-là, on aura aussi des retombées économiques directes pour la commune.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Rouiller Samuel Parti Socialiste Centre-Gauche. Est-ce que l'on peut imaginer une partie de tubes amovibles à l'endroit de la route coupée ? Au lieu de fermer cette route qui permet aux paysans de cultiver leurs terres de part et d'autre du tube.

Intervention de Gérard Guell : Le principal défi que l'on a avec cela est l'étanchéité et les joints. La conception de notre projet est très critique d'avoir un tube qui est étanche à l'air. Alors, d'avoir un joint comme cela amovible, ça représente un défi très important que vraiment ... On peut dire que c'est une ... car c'est une chose qui n'a jamais été faite. Alors je me comporte comme ça et retourne et on garde l'étanchéité. On croit que la solution la plus économique, c'est celle qu'on a présentée, c'est de garder ou même fermer le chemin de la Tourbière ou quand même faire un tube plus élevé de manière à ce que les véhicules peuvent rester.

Intervention de Doré de Morsier : Se pose aussi une question de simplicité aussi parce qu'il y a les deux options des deux cas que l'on a expliqués. Et puis, ça dépend aussi de l'opération donc maintenant c'est vraiment prévu qu'il y aura chaque semaine des équipes qui testeront les véhicules. ça veut dire que ce n'est pas faisable d'avoir une section du tube enlevée pour chaque opération du tube.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton, et puis passer dessous la route, c'est imaginable ou pas ?

Intervention de Vincent Pellissier : Alors Madame la Conseillère, c'est une question qui doit être posée et c'est vrai qu'en terme de proportionnalité entre l'investissement et l'utilisation de ces parcelles agricoles, il faudra qu'on soupèse. Peut-être que passer dessous est une alternative, elle n'a pas été évaluée. Peut-être que faire un autre accès par, peut-être un autre endroit, c'est aussi quelque chose qui est envisageable. Mais évidemment, on parle ici d'un investissement de plusieurs dizaines de millions de francs. S'il faut envisager de refaire un passage inférieur et puis, qu'il y a une vraie utilité à ça, c'est quelque chose sur quoi on doit s'interroger. Mais aujourd'hui, c'est trop tôt pour répondre.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts, bonsoir. Est-ce que vous avez prévu éventuellement aussi d'ouvrir une chaire donc une haute école ici dans la région, dans le Bas-Valais, comme ça s'est fait justement à Sion il y a une chaire de l'EPFL qui a été aussi à Sion par rapport à un tel projet ?

Intervention de Doré de Morsier : Ce n'est pas de ma compétence de répondre. Dans notre but de la fondation, il y a bien sûr les buts éducatifs qui ont été mentionnés sur la page. Mais cela sera principalement des apprentis par exemple et des postes techniques qui sont concentrés sur ce sujet. Les dimensions de la recherche ne sont pas définies en ce moment.

GENERAL

Intervention de Vincent Pellissier : Il n'y a pas une antenne de l'EPFL qui est prévue ici sur le campus. C'est un site de recherche qui est dédié mais il n'y a pas de chaire attachée pour l'instant au projet. On est vraiment dans la recherche appliquée où l'on va sur le terrain très rapidement pour transformer l'académie en valeur ajoutée et puis en entreprise et en emploi. Aujourd'hui, il n'y a pas une volonté de la direction de l'EPFL ou je ne connais pas celle de l'ETH, de développer une chaire de recherche de "transport sous-vide partiel" à Collombey.

Intervention de Buttet Yannick: C'est sûrement aussi un bras de levier supplémentaire si un jour il faut négocier avec le canton alors si vous connaissez des députés qui voudraient poser la question au Grand Conseil, je ne peux que vous encourager à les contacter.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Kunz !

Intervention de Kunz Reto: Kunz Reto du PLR. Comme futur riverain de cette zone, vous avez dit que vous maîtrisez la question au niveau du bruit. Donc ma question c'est les impacts qu'il y aurait au niveau du bruit et du nombre de décibels ? Etc.

Intervention de Doré de Morsier : Donc au niveau du bruit, la seule source du bruit qu'on s'attend c'est dans les deux halles. Donc ce sera déjà dans une maison et le bruit c'est 65 décibels à l'intérieur de la maison et comme il y aura des personnes techniques dans cette maison, c'est de notre propre intérêt de réduire le bruit pour ces personnes qui travaillent et sur toute la longueur du tube, les véhicules vont léviter. Donc, il n'y a pas de frottement, la seule grande question qui est aussi une question de faisabilité technique de tout ce système c'est les vibrations et c'est prévu d'avoir un élément de compensation pour le nivelage du tube ainsi que pour les vibrations.

Intervention de Gérard Guell : Aussi considérer qu'il y a la voie de fer, déjà là, donc ce qu'on peut promettre je peux dire, c'est que les vibrations qui vont engendrer du bruit vont être d'un ordre de grandeur beaucoup plus petit que celles de la voie de fer. Alors, ce sont des avantages de ce mode de transport.

Intervention de Vincent Pellissier : Et pour finir il a été évoqué une autre liste d'impacts puisque c'est soumis. Donc évidemment que l'ensemble du corpus normatif sera respecté, c'est la notice d'impacts qui va justement dans les deux unités qui vont faire le vide d'air partiel, le vacuum ou peut-être qu'il faudra emballer phoniquement plus la halle pour des raisons d'émission et de respect de normes. Vous aurez la notice d'impacts lors de la mise en zone adéquate.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Alexis Gex-Fabry, j'ai plusieurs questions, donc la première c'est la halle d'arrivée et la halle de départ, elles seront démontées ? La halle d'arrivée à Vionnaz, elle se trouve en quelle zone ? On doit aménager la zone ou bien ?

Intervention de Doré de Mordier : A mon avis elle est aussi dans la même zone comme tout le reste des zones, le long des chemins de fer. Donc, c'est principalement pas une zone de construction mais non plus une zone agricole. C'est une zone qui doit être aménagée pour la construction prévue.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Et puis, lors du démontage donc vers la région des Rosses, sur les CFF, c'est "décharge" dessous, donc ce sera ré-assaini après le démontage ?

GENERAL

Intervention de Doré de Morsier : oui je pense.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Et c'est les CFF qui prennent en charge l'assainissement ? C'est les propriétaires qui prennent en charge ?

Intervention de Doré de Morsier : On est en discussion avec les deux propriétaires, donc la commune d'un côté et puis les CFF.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Et puis une autre question dans la pratique les tubes quand ils rejoindront une ville à l'autre, ils ne pourront pas toujours aller en ligne droite il y aura quand même des contours ou des descentes et des montées. Dans vos essais vous ne pouvez pas faire ce test ?

Intervention de Doré de Morsier : Donc ça c'est la raison pourquoi on cherchait une ligne droite donc un accélérateur linéaire parce qu'avec les hautes vitesses dans des rayons plus petits, il y a bien sûr les forces d'accélération centripètes qui sont certainement pour des personnes sans une limite, donc il y aura une limite pour aller dans des virages à des hautes vitesses, mais pour les biens c'est certainement un scénario, et c'est aussi comparable je pense, comme il y a les lignes à haute vitesse pour les trains qui se penchent et ça c'est des options qui sont beaucoup plus faisables dans un tube comme ils sont sur des chemins de fer.

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Et là vous ne pouvez pas faire l'essai de faire un petit virage ?

Intervention de Doré de Morsier : Non, donc ça, c'est vraiment le but du site, c'est de tester le fonctionnement élémentaire, comme il y a beaucoup de recherches de base qui doivent être faites et là le système linéaire a beaucoup d'importance pour ce projet.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Je vous remercie.

Intervention de Buttet Yannick: Petit complément sur la question des zones parce que l'on ne peut pas s'engager aujourd'hui à ce que cela ne touche pas du tout la zone agricole, parce qu'il y a encore des plans détaillés qui doivent être fournis. Le principe c'est, ça se trouve dans la bande herbeuse, propriété des CFF le long de la voie. Exception faite de la halle qui viendrait sur les quatre parcelles, propriété de la commune. Mais autrement il se pourrait qu'il y ait des propriétaires privés mais dans ce cas-là il y aura des contacts qui seront pris mais ça c'est le principe général. Il se pourrait que ça déborde légèrement par endroit juste pas que vous nous disiez après : "Vous nous aviez dit que ça toucherait absolument aucun terrain privé". Aujourd'hui, on ne peut pas s'engager à ça, mais le maximum est fait pour que l'on ne touche pas les terrains privés et en particulier pas la zone agricole.

Intervention de Vicent Pellissier : Vous voyez bien aussi que les limites elles sont physiologiques par rapport aux accélérations et aux vitesses qui sont données, donc c'est à la fois un transport qui est imaginé pour les personnes avec les limites d'accélération mais aussi pour les biens. Et puis un autre élément qui est assez unique par rapport au site américain, c'est qu'en Europe on a des densités de bâti qui sont complètement différentes. Donc si aux Etats-Unis on peut imaginer traverser des déserts en tube, en Europe on va se poser des questions sur l'enfouissement de ces futurs modes de transport. Et c'est pour ça que les travaux de la chair de béton sont extrêmement intéressants parce que ça permettra de se développer à travers tout l'Europe en souterrain aussi.

GENERAL

Intervention de Vuille Côme : Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, je voulais juste savoir qu'est-ce que c'était comme énergie qu'on utilisait pour faire fonctionner cet EuroTube?

Intervention de Doré de Morsier : Donc, il s'agit d'un système complètement électrique, c'est à la base le but de ce système parce qu'il y a aussi, si on compare à l'avion, il y a une récupération de l'énergie possible dans ce système et donc la seule friction à la fin devrait être la friction magnétique qui est déterminée par les systèmes électriques qui seront un but d'optimisation pour ce site de recherche.

Intervention de Vincent Pellissier : Extrêmement peu énergivore justement comme il y a un vide d'air partiel donc pas de frottement. Là on peut imaginer en se projetant vers l'absolu, avoir des impulsions au départ et la navette qui continuent indéfiniment. C'est vrai que l'on est extrêmement efficace en terme énergétique et puis l'électricité en terme de densité, de qualité énergétique, c'est ce qui se fait de mieux pour ce genre de chose.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Vous nous avez dit que la commune prendrait en charge la mise à disposition du terrain gratuitement pour une durée de 10 ans environ pendant que la société serait à but non lucratif. Si le projet maintenant prend du retard que ce soit douze, quinze, vingt ans, on ne sait pas, quel arrangement la commune peut établir avec la société ? Du temps qu'elle reste un but non lucratif justement ?

Intervention de Buttet Yannick: Bon, peut-être d'abord du côté de la commune. Après je ne sais pas si les initiateurs seront prêts à avoir trois ou cinq ans de procédure, peut-être qu'au bout d'un moment ils risquent de jeter l'éponge. Du côté de la commune, on n'avait pas de volonté ou de nécessité d'utiliser directement ces terrains. Vous savez que nous, on n'a pas un but à très court terme vraiment de liquider ces parcelles. Au contraire on a envie de favoriser des projets de qualité. Et puis là c'est exactement le cas, mais évidemment que si le projet prend trop de retard et s'il y a d'autres projets qui frappent aussi à notre porte, eh bien on fera aussi l'analyse. Mais aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu le projet EuroTube, il faut être clair, sans le projet EuroTube on n'aurait pas acheté cette parcelle supplémentaire et sans le projet EuroTube, on n'aurait pas proposé au Conseil Général d'utiliser cette parcelle à très court terme, donc là, le secteur des Rosses entre le chemin de Charion et la halle existante.

Intervention de Vincent Pellissier : Dans un premier temps, c'est le canton qui envisageait d'acquérir la parcelle. Mais cela nous semble plus logique que la maîtrise territoriale, la maîtrise foncière soit de la compétence du détenteur de l'aménagement du territoire donc de l'autorité municipale. Et si vraiment vous n'êtes pas intéressés.... (rire)

Intervention de Vuille Côme : Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour l'UDC. Moi j'ai juste encore une petite question par rapport à la halle d'arrivée à Vionnaz au niveau des accès actuellement il y a deux accès soit par le village d'Illarsaz ou soit par Savolar. Est-ce qu'il y a des aménagements qui devront être faits ou les accès actuels suffisent ?

La deuxième question, est-ce que ça va engendrer beaucoup plus de trafic que maintenant ?

Intervention de Doré de Morsier : Donc peut-être pour dire quelques mots aussi sur l'opération prévue pendant ces six ans. Je viens de le dire, il y a donc là un intérêt déjà maintenant dans les dizaines d'équipes d'utiliser ce tube. Donc on estime que ces équipes réserveront le tube pendant une période comme une semaine et c'est là qu'ils font deux, trois tests par jour où ils lancent le véhicule et c'est même pas clair s'il y aura vraiment, si ça nécessite un accès extérieur qui remet les navettes au départ ou ils peuvent faire le trajet à l'intérieur du tube. Donc, s'il y aura du trafic supplémentaire ce ne sera vraiment que pour l'accès de la halle et ce ne serait même pas plus que cinq voitures par jour qui se placent là-bas.

Intervention de Pellissier Vincent : Evidemment, il y a des événements qui peuvent être organisés donc c'est une fête, on a vu aux Etats-Unis ! Et avec plusieurs centaines de spectateurs qui y participent. Alors on souhaite que cela génère plus de trafic mais de manière ponctuelle et les aménagements seront faits si nécessaire.

Intervention de Vuille Côme : Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Si vous obtenez, vous choisissez l'option où il faut fermer la route pendant toutes ces années, est-ce qu'il y a une option de faire une route ailleurs ou bien elle ne sera pas utilisée pendant dix ans.

Intervention de Buttet Yannick : Je n'ai pas bien compris la question. Est-ce que l'on peut fermer une autre route à la place de fermer celle-ci ?

Intervention de Morisod Carole: Non non, elle serait fermée selon l'option, soit l'option A ou l'option B, elle est fermée la route. Si c'est le cas, si on prend cette option où la route est fermée, est-ce qu'il y aurait une autre route qui serait construite par utilité ou bien non, on en reste au statu quo ?

Intervention de Buttet Yannick: Ben alors il faut d'abord qu'on choisisse l'option qui sera définitive et puis après, c'est ce qu'a dit Vincent Pellissier. Il a dit : Aujourd'hui il n'y a rien qui est prévu mais s'il y a une nécessité de générer un autre accès ou de prévoir un passage en souterrain, ça peut être envisagé !

Mais là, maintenant c'est l'analyse de détail qui montrera quelle est la variante à retenir. Evidemment que les initiateurs eux ils préfèrent la variante la meilleur marché qui est à cinquante centimètres du sol et là eh bien il faudra qu'on puisse discuter est-ce que les éléments négatifs, les aspects négatifs de cette variante sont plus importants ou moins qu'une variante qui est plus aérienne ? Mais aujourd'hui, il n'y a pas de décision qui est prise.

Intervention de Vuille Côme: Est-ce qu'il y a encore des questions ? Ce n'est pas le cas. Je tiens à remercier Monsieur Pellissier du canton et Messieurs de Morsier et Guell, si je prononce correctement, la société EuroTube pour la présentation de ce soir et pour être venue à notre séance. Un grand merci et bon retour.

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour "les comptes 2017".

6. Comptes 2017

GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Il nous appartient de par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil Municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus c'est le Conseil d'Etat qui tranche. La procédure sera la suivante : Le Conseil Municipal présentera les comptes 2017, puis la Cogest nous fera part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion générale et au vote. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation des comptes 2017.

Intervention de Buttet Yannick : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, nos efforts continuent de payer. Je crois qu'on le voit très clairement dans les résultats financiers de l'année 2017 pour notre commune de Collombey-Muraz. Pour en venir aux chiffres clefs de cet exercice Fr. 37,7 millions de revenus financiers, Fr. 27,6 millions de charges, ce qui nous donne une marge d'autofinancement d'un peu moins de 10,1 millions avec des investissements de 2,2 millions. Qu'est-ce qui a permis principalement d'atteindre cet excédent de revenus de près de 5 millions ? Eh bien c'est en partie le revenu extraordinaire en lien avec la révocation de l'exonération fiscale d'un contribuable qui pèse entre cette révocation et les intérêts qui y sont liés, un peu moins de 3 millions.

Mais même si on fait abstraction de ces 3 millions qui sont bienvenus dans la situation actuelle de notre commune parce que je rappelle qu'on a encore un peu plus de 60 millions de dettes qu'il faudra aussi rembourser pour permettre aux générations futures d'avoir une liberté d'investir, eh bien même sans ces 3 millions, on a une marge d'autofinancement qui est très considérable.

Mais ça, c'est le résultat des efforts qui ont été faits dans les dernières années, en particulier de la maîtrise des dépenses, vous l'avez vu du côté des dépenses et en particulier celles qui sont toujours très sensibles ou peut-être plus difficiles à maîtriser du côté des dépenses de personnel, elles sont inférieures de 1,08 % par rapport au budget et les biens et services ont baissé de 2,67 % par rapport à la planification. Donc on voit que les dépenses sont maîtrisées.

Du côté des recettes, on ressent aussi aujourd'hui l'effet de l'arrivée, de la nouvelle population dans notre commune. La croissance est toujours forte dans notre commune, on a dû investir beaucoup pour mettre nos infrastructures à jour, on a quasiment terminé cette mise à jour de nos infrastructures, eh bien aujourd'hui cette population paie des impôts, contribue à la santé financière de notre commune et c'est ce cumul de ces différents facteurs qui fait que nous avons une santé financière extraordinaire.

Il faut imaginer 10 millions de marge d'autofinancement sur un budget de 37 millions, je pense que pour 2017 il n'y a aucune commune du canton qui peut se targuer d'avoir un résultat de ce niveau-là. Alors c'est exceptionnel, c'est vrai, il ne faut pas du tout être euphorique, il faudra voir comment se déroule l'exercice 2018. Et puis surtout, je le répète, envisager le remboursement de la dette c'est aussi l'un des objectifs de législature que nous nous sommes fixé. Notre fortune a augmenté de ce résultat d'environ 5 millions, vous avez pu voir également que tous les indicateurs financiers s'améliorent, on est bien loin des soucis qu'on a connus il y a quelques années, de faillite de la commune où on imaginait que notre commune allait droit dans le mur. Eh bien, je crois que les mesures ont été prises, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une dette par habitant qui est passée en quatre ans, de Fr. 4'954.-- à Fr. 3'292.--

Je peux déjà vous dire qu'en 2018 la dette va continuer à diminuer très fortement. Donc on voit qu'on se retrouve dans une situation très favorable comme on approche de cette limite des Fr. 3'000, en-dessous de laquelle, eh bien l'endettement est considéré comme modéré. Donc c'est vrai que pour nous, mesuré. Donc là c'est vrai que pour nous, c'est une année où nous avons le sourire ensemble donc je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis le résultat extraordinaire que nous avons connu en 2017. Je pense à vous toutes et vous tous les Conseillères et Conseillers généraux de nous avoir fait confiance dans les dernières années, d'avoir fait confiance au

Conseil Municipal et d'avoir pris les décisions qui s'imposaient, de limitation des dépenses et de remise à niveau des différentes taxes. On pense à la taxe sur les déchets qu'on attendait depuis longtemps. Je pense qu'on était peut-être la dernière commune de Suisse à ne pas respecter la loi. Eh bien ça a été réglé très rapidement par le Conseil Municipal avec votre soutien et ça, ça a permis aussi la situation qu'on connaît aujourd'hui. Donc merci à vous, merci à mes collègues du Conseil Municipal. Merci surtout aux employés de l'administration qui ont un souci au quotidien de la maîtrise des finances communales, c'est un souci que chaque employé porte aussi et puis merci à la population de Collombey-Muraz pour les efforts qui ont été acceptés, qui ont été portés dans ces dernières années puis qui nous permettent aujourd'hui de planifier avec beaucoup plus de sérénité, les années qui nous attendent pour autant que nous maintenions et c'est ce que vous encourage à faire le Conseil Municipal, la rigueur budgétaire que nous avons voulu instaurer dans les six dernières années. Merci d'avance pour votre soutien dans les années qui viennent et, dans un premier temps d'accepter ces comptes.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président. Je passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Cogest, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest, je vais vous passer un petit peu le laïus du début. Je vais prendre directement au point 4. Examen des comptes 2017.

4.1 Préambule. La Cogest enregistre avec une grande satisfaction le résultat des comptes 2017, avec une marge d'autofinancement supérieure à 10 millions, nous dépassons tous les objectifs les plus optimistes. Certes, nous devons tenir compte d'une recette d'impôt extraordinaire de près de 3 millions. Malgré cela, notre marge d'autofinancement reste supérieure de 2 millions par rapport aux deux années précédentes.

Les comptes communaux 2017 engendrent plusieurs remarques : la maîtrise des coûts, la bonne santé de l'économie, la dégradation de l'encaissement des impôts, le report de nombreux investissements.

En ce qui concerne la maîtrise des coûts, nous relevons que tant les charges de personnel que les biens et services et marchandises évoluent de manière régulière, en rapport avec l'augmentation de la population. En effet, depuis 2013 les charges de personnel sont passées de Fr. 6,324 millions à Fr. 6,786 millions. Et les biens et services et marchandises de Fr. 5,879 millions à Fr. 6,339 millions, soit respectivement une augmentation de 7,31 % et de 7,82 % alors que notre population progressait de 12,52 %. On peut considérer que cette évolution est maîtrisée. Au niveau des structures jeunesse, garderie d'enfants, crèche, le ratio "revenus/charges" s'améliore chaque année passant de 53,09 % en 2013 à 58,83 % en 2017. Ces chiffres ne tiennent pas compte des amortissements comptables ni des subventions fédérales versées en 2013 et 2014. Il n'en reste pas moins que le coût à charge des contribuables s'élève à Fr. 961'000.-- sans amortissement, ni intérêts.

La bonne santé de l'économie se ressent au niveau de l'encaissement de l'impôt, dont l'évolution pour les personnes physiques est très supérieure à l'augmentation de la population. En effet, le revenu des impôts sur les personnes physiques passe de Fr. 16,441 millions en 2013 à Fr. 20,012 millions en 2017, soit une progression de 21,72 %. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté de 14,72 % et celui de la fortune de 27,26 %. L'impôt sur les gains immobiliers augmente quant à lui de 51,79 %. Autre impôt révélateur d'une bonne santé économique, l'impôt à la source est passé de Fr. 549'000.-- en 2013 à Fr. 1,017 millions en 2017.

De plus, il a été introduit en 2014 l'impôt sur les droits de mutation qui a rapporté plus de Fr. 500'000.-- en 2017. Dès 2015 la taxe sur les déchets a permis d'autofinancer ce service aux alentours du million de francs. Au niveau des personnes morales, les comptes 2017 sont bien évidemment impactés par la récupération de près de 3 millions d'impôts. Toutefois, même sans cette recette extraordinaire, les rentrées d'impôts sur les personnes morales restent à niveau élevé.

GENERAL

Le nombre de poursuites introduites pour l'encaissement des impôts a connu une forte progression ces dernières années, passant de 289 en 2015 à 540 en 2017. En conséquence la provision de Fr. 300'000.-- été jugée insuffisante et a été passée à 1,010 millions, soit une augmentation de Fr. 710'000.- . Pour évaluer cette proposition, la méthode de calcul suivante été effectuée : 5 % des débiteurs totaux Fr. 505'000.--. 33 % des débiteurs en contentieux Fr. 76'000.--. 50 % des débiteurs en poursuites Fr. 108'000.- 50 % des avis de saisies Fr. 116'000.--. 100 % des actes de défaut de biens : Fr. 205'000.--, soit un total de Fr. 1,010 millions.

La Cogest après discussion, a constaté que la commune était attentive à ce problème et avait mis en place une procédure de suivi de ces cas.

Au niveau des investissements, nombreux ont été reportés en 2018, ou plus tard notamment. Je vais juste vous les citer comme ça sans aller dans le détail : la caserne du feu, l'école primaire, les parcs publics et aménagements, aménagements de rues et places, rue Clos-Novex, passage Nord-Sud, route des Brêches, canalisations - réseaux - sources, amélioration sources et captages, secteur Petit-Paradis, station de pompage des eaux usées.

La nouvelle installation de la STEP au budget, 3,4 millions effectuée Fr. 717'000.--. Le retard est lié aux autorisations de construire, pas encore délivrées à ce jour car le dossier est sujet à des demandes complémentaires de la part du canton. Ces nombreux reports se ressentent au niveau des chiffres globaux sur Fr. 7,269 millions d'investissements bruts prévus, seuls Fr. 3,164 millions ont été réalisés. A noter encore que les emprunts ont été réduits de Fr. 64,249 millions à Fr. 62,725 millions.

Questions concernant les comptes 2017, réponses du Conseil Municipal et commentaires.

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil Général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation et par contre-coup, d'éviter un flot de questions lors du plénum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plénum, chaque membre du groupe politique reste libre de poser toutes questions. Les questions à la municipalité sont reproduites dans leur intégralité en annexe. A ce propos, nous avons juste une coquille qui s'est glissée, dans la première question concernant le rapport NOFIVAL, nous avons indiqué : Le rapport NOFIVAL fait remarquer à nouveau l'absence de Règlement. Et en fait, ce n'est pas à nouveau, c'était effectivement une erreur de notre part, on l'a laissé tel quel dans le questionnaire parce que c'était des questions qui avaient transmises. Donc ce n'était pas "à nouveau" c'était bien la première fois qu'il y avait une remarque dans le rapport NOFIVAL. Merci d'en prendre note.

Concernant la Charbonnière-l'Enclos, les terrains ont été acquis cette année. La Cogest a également investigué sur les comptes concernant la rénovation et l'agrandissement des Perraires. Les comptes qui concernent ces travaux n'étant pas bouclés en fin 2017 nous établirons un rapport pour les comptes 2018.

4.3 Les indicateurs financiers. La marge d'autofinancement de plus de 10 millions a évidemment un impact très positif sur les indicateurs financiers. Le degré d'autofinancement qui évalue le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets s'élève à 283,9 % sur les deux dernières années. Si nous avons effectué tous les investissements prévus au budget, le degré d'autofinancement serait de 160,6 %, ce qui serait considéré également comme une valeur indicative "très bien".

La capacité d'autofinancement qui relie la marge d'autofinancement aux revenus financiers est également influencée favorablement et obtient la valeur indicative "très bien". L'endettement par habitant continue de baisser et se situe désormais, pour l'année 2017 à Fr. 3'292.-- contre Fr. 4'259.-- en 2016.

Il est considéré comme mesuré. Au 31.12.2016 la valeur cantonale était de Fr. 1'647.-- . Le taux du volume de la dette brute avec 191,4 %, passe sous la barre des 200 % en 2017, ce qui signifie une

GENERAL

valeur indicative bien. Avec 209,1 % sur les deux dernières années cette valeur est considérée comme "satisfaisante".

Point 5. Recommandations de la Cogest. La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil Général d'accepter les comptes 2017 tels que présentés.

6. Vote final, cela étant la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

7. Conclusion et remerciements. La Cogest considère les comptes 2017 comme très bons. La bonne santé de l'économie et la maîtrise des coûts devraient, malgré le report de nombreux investissements, les incertitudes liées aux défis futurs, permettre à la municipalité de réaliser son objectif de faire baisser la dette pour les prochaines années. La Cogest remercie le Conseil Municipal et l'administration pour leur disponibilité.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton cheffe de groupe des Verts. Les Verts tiennent à relever le travail de qualité du message du Conseil Municipal ainsi que le rapport détaillé de la Cogest. En premier lieu, nous pouvons nous réjouir des comptes 2017. Il confirme la tendance depuis deux ans, que nos comptes se portent mieux et que nous allons vers des jours meilleurs. Effectivement, notre marge d'autofinancement est exceptionnellement élevée. Elle se monte à plus de Fr. 10 millions, soit une augmentation de Fr. 6,8 millions par rapport au budget, Fr. 5,1 millions par rapport aux comptes 2016. Ceci s'explique par différents aspects comme l'a dit Monsieur Yannick Buttet notre Président, entre autres ces 3 millions qui nous viennent donc de la révocation du forfait fiscal de Tamoil SA ainsi que des rentrées fiscales des personnes physiques qui là aussi sont en augmentation de 1 million par rapport aux comptes 2016.

Concernant les charges, est à relever que depuis plusieurs années le Conseil Municipal fait un travail de fond pour maîtriser les charges. Pour preuve depuis 2014, on enregistre une augmentation de Fr. 1,7 millions de charges dans lesquelles sont compris les Fr. 710'000.- de provisions pour pertes sur débiteurs. Car malheureusement, depuis deux ans nous enregistrons une augmentation importante de poursuites. Ceci a poussé le Conseil Municipal à augmenter cette provision de Fr. 710'000.- Elle se monte donc à Fr. 1,010 millions. Concernant cette provision, les Verts demandent quelles sont les mesures que la municipalité souhaite mettre en place afin de limiter au mieux cette problématique.

Concernant les investissements bruts, nous constatons qu'ils ont pris bien du retard et ils ne s'élèvent qu'à 3,1 millions contre Fr. 7,2 millions budgétisés. Certains retards ont déjà été reportés au budget 2018 contrairement à d'autres qui devront être pris en compte, entre autre la caserne des pompiers, aménagement de parcs publics, rue Clos-Novex, etc.

Les Verts soulignent que grâce à la recette supplémentaire due à la révocation d'exonération concernant Tamoil ainsi qu'aux bons résultats 2015 et 2016, l'emprunt en 2017 a pu être remboursé. L'emprunt échu. Ainsi le montant des emprunts a diminué de Fr. 1,5 millions pour atteindre 62,7 millions. Les indicateurs sont très bons, tant celui du degré d'autofinancement que celui de la capacité d'autofinancement et on a un endettement mesuré.

Nous constatons donc une belle embellie de notre situation financière. Cette bonne santé ne doit pas nous griser. Nous avons des chantiers à mener à bien, comme le projet de l'AOMC avec tous les aménagements qui en découleront, la rénovation de la route Clos-Novex, etc. De plus, des décisions au niveau fédéral et cantonal viendront impacter significativement nos comptes. Nous parlons ici de la révision de la fiscalité, la révision de la péréquation financière, le projet Rhône 3, etc. Donc, il est primordial que nous puissions nous référer à un plan quadriennal très précis afin de pouvoir faire une analyse pertinente et d'anticiper au mieux les dépenses futures. C'est un outil essentiel pour la gestion de notre commune. Restons donc attentifs à ce qu'il soit le plus proche possible de la réalité.

GENERAL

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière sur les comptes 2017 et vous remercions de votre écoute. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs, nous acceptons l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Romain Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC tient à remercier tout d'abord la Cogest pour le travail effectué, elle nous a une fois de plus rendu un rapport très complet. Nous avons donc aisément constaté que les comptes sont bons, voire même très bons, osons le dire. Sans m'étaler dans les chiffres, mes collègues l'ont très bien fait avant moi, une telle marge d'autofinancement était inespérée à l'heure d'établir le budget. Nous tenons donc à remercier l'ensemble des acteurs qui œuvrent au bon fonctionnement de notre commune et nous les encourageons à continuer ainsi afin de garantir à nos concitoyens une qualité de vie agréable en effectuant les investissements nécessaires, comme ce fut le cas jusqu'à aujourd'hui, mais également de diminuer la dette nette par habitant. Nous soulevons également le fait que le spectre de la mise sous tutelle évoquée dans le passé par certains groupes n'est de loin pas arrivé. Nous nous félicitons d'avoir refusé à plusieurs reprises une augmentation d'impôts.

Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière et accepterons les comptes 2017. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues. Le Parti Socialiste Centre-Gauche prend connaissance avec satisfaction des comptes 2017. Avec plus de 10 millions de marge d'autofinancement, le spectre d'une augmentation d'impôt et d'un découvert au bilan s'éloigne définitivement. Ce résultat est partiellement dû à une recette d'impôt extraordinaire de près de 3 millions de francs récupérés auprès de Tamoil SA. Nous réitérons nos regrets que tant du côté de la municipalité que du Conseil Général, nous n'ayons pas saisi l'opportunité de créer une provision pour le démantèlement futur de la Raffinerie.

Deux autres raisons nous permettent d'être optimistes pour le moyen terme. Il s'agit de la bonne santé de l'économie qui se ressent au niveau de l'encaissement des impôts et de la maîtrise des coûts. En effet, tant les charges de personnel que les biens et services et marchandises, s'ils augmentent régulièrement, restent en corrélation avec l'augmentation de la population.

Toutefois, la forte augmentation des poursuites pour l'encaissement des impôts a attiré notre attention et nous inquiète. Tout le monde ne semble en effet pas bénéficier de cette embellie. Ce constat n'est pas propre à notre commune et doit être un sujet de réflexion pour les collectivités publiques. Ensuite, nous prenons acte des nombreux reports au niveau des investissements. Les travaux concernant l'agrandissement de la STEP en sont un exemple. Ils sont au point mort car le dossier n'a pas obtenu encore le feu vert du canton. Nous insistons donc sur la nécessité d'une planification crédible de nos investissements afin d'avoir une vision objective de l'évolution financière de notre commune.

GENERAL

Au vu de ce qui précède, le groupe Parti Socialiste Centre-Gauche accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes tels que présentés. Merci.

Intervention de Côme Vuille : Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. A l'image de mon intervention de l'année passée, je vous propose un bref historique des marges d'autofinancement des budgets et comptes des années précédentes afin de vous offrir une évolution des états financiers de notre commune.

Le budget 2015 prévoyait une marge d'autofinancement à 2,8. Nous avons fini les comptes à 5,1. Le budget 2016 proposait Fr. 2,8 millions, la commune finit avec Fr. 4,9 millions dans les comptes. Le budget 2017 la commune a prévu Fr. 3,2 millions et finit avec 7 millions, donc les 10 millions corrigés des 3 millions du contribuable. Et enfin, en 2018 nous avons le budget de marge d'autofinancement de 5 millions. Et qui sait à combien nous finirons ?

Ainsi, année après année, les marges d'autofinancement budgétisées obtenues réellement dans les comptes évoluent à la hausse pour notre plus grande satisfaction. Cela permet au législateur que nous sommes de pouvoir agir en décembre au niveau du budget le plus réellement possible et le plus factuellement possible. Il est important d'avoir de bonnes projections afin de décider le plus justement possible. Certains dans cette salle pensent peut-être, en ce moment-même, qu'il est difficile d'avoir de bonnes projections. C'est vrai, il est difficile de prévoir de manière précise les recettes d'impôt car celles-ci sont par nature conjoncturelle, donc dépendant de la conjoncture économique : croissance économique, augmentation de salaire, report du remboursement de l'impôt anticipé, assujettissement de nouveaux habitants à l'impôt, départ de contribuables, nombreux sont les facteurs non-maîtrisables pour une collectivité publique pouvant influencer les recettes fiscales.

En revanche, dans un compte de résultats, il y a deux colonnes : les recettes dans la colonne de droite et les charges dans la colonne de gauche. A l'inverse des recettes publiques, sur lesquelles la municipalité n'a que peu d'emprise, celle-ci peut gagner en précision sur la maîtrise des comptes avec les charges publiques. La COGEST s'y est intéressée en comparant la hausse des charges publiques avec la hausse de la population. En se basant sur cette comparaison fort utile, nous pouvons affirmer que les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

De plus, nous souhaitons donc attirer votre attention sur la rubrique 31 et son évolution historique. En 2013 elle s'élevait à 5,8 millions. En 2014 à 6,1, en 2015 à 6,2, en 2016 à 6,4 et en 2017 à 6,3. Une progression constante sauf pour les comptes 2017 qui connaissent une réduction de cette rubrique. Le groupe PLR a toujours prôné une maîtrise des charges en témoignent les amendements déposés chaque année sur la rubrique 31. Nous saluons donc la maîtrise de cette rubrique.

Ainsi, la très bonne marge d'autofinancement nous vient d'une part d'une maîtrise des charges et de l'autre de la progression des recettes d'impôts, de tout type d'ailleurs, y compris un produit exceptionnel. C'est un peu à l'image du canton. La population et les entreprises gagnent plus, la conjoncture économique va mieux, ainsi les collectivités publiques font le plein de recettes fiscales. Ainsi le groupe PLR félicite la COGEST pour son rapport, elle félicite également la COGEST pour son question et réponse qui a été très détaillé. Nous félicitons également le Conseil Municipal et l'administration communale pour les différentes annexes à ces comptes, le message, la qualité du message du Conseil Municipal est très important pour nous aussi, au niveau des comptes c'est bien détaillé, exactement quand il y a des augmentations de pourcentages qui sont un peu marquants. Donc, nous félicitons tous ces acteurs pour éviter que les comptes se transforment en galimatias, merci.

GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole dans le plénum. Le Conseil Municipal veut prendre parole ? Non ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, je vous propose qu'elle soit acceptée tacitement et j'ouvre donc désormais la discussion de détail.

Pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer numéro du compte concerné et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil Municipal page 3 à 11 ?

Indicateurs financiers page 13 à 23 ?

Amortissements, crédits d'engagements et crédits complémentaires, page 25 à 28 ?

Compte de fonctionnement :

- 0. Administration générale, page 30 à 34 ?

Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas pour le groupe PLR. On a une question au niveau de la rubrique 029.309.20 page 32.

J'ai une question sur les retraites anticipées. On a une augmentation à Fr. 101'000.-- et j'aimerais savoir combien il y a eu de départs à la retraite de collaborateurs et si ça ne pouvait pas être prévu en fait dans le budget de l'année 2017 pour éviter justement cette augmentation brusque sur les comptes ?

Intervention de Vuille Côme : Oui, Monsieur le Président !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors évidemment que l'on fait toujours la planification au plus proche vous l'avez dit tout à l'heure. Dans toutes les rubriques, on essaie toujours d'être le plus près possible de la réalité, on ne fait pas des réserves latentes, ça fait déjà plusieurs années qu'on vous a dit que l'on prenait le risque d'être le plus près possible vraiment de la réalité.

De ce côté-là, par contre, on peut prendre en compte uniquement les départs qui sont déjà annoncés l'année précédente. Evidemment que si c'est quelqu'un qui arrive à 65 ans, à l'âge légal du départ à la retraite, eh bien c'est pris en compte et en plus il n'y a pas de montant qui est prévu en tout cas des montants beaucoup plus faibles pour les gens qui travaillent jusqu'à l'âge légal. Là, il s'agit de ponts AVS qui sont versés et l'année dernière, il y a deux collaborateurs qui ont pris leur retraite anticipée.

Intervention de Vuille Côme: Merci, des questions sur la rubrique 0 ?

1. Sécurité publique, page 35 à 42 ?

2. Enseignement et formation, page 43 à 49 ?

Oui pardon Thomas Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. La page 48, la rubrique, c'est la rubrique 220.361.22 sur la contribution communale pour les élèves en institution. Donc je souhaiterais savoir pourquoi est-ce qu'il y a eu cette augmentation de 115,3 % ? Est-ce qu'il y a plus d'élèves en institution ou est-ce que les frais de ces élèves augmentent ? Est-ce que c'est aussi tout en Valais ou bien il y a d'autres cantons qui ont placé ses élèves en institution dans d'autres cantons ?

GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Oui, merci Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, alors l'augmentation c'est vrai qu'elle est assez significative, ce n'est pas dû à une augmentation du nombre d'élèves, ça c'est certain. Par contre, pourquoi la contribution a augmenté de cette manière-là? Je ne peux pas vous répondre de manière précise donc on vous donnera ce complément et puis c'est très majoritairement quasi uniquement des gens qui sont placés en institution dans notre canton. Donc, ce n'est pas lié typiquement au coût d'une institution hors canton tel qu'on a pu le relever notamment du côté du Grand Conseil.

Intervention de Vuille Côme : Merci, d'autres questions sur la rubrique 2 ?

3. Culture, loisirs et culte, page 50 à 58 ?

4. Santé, page 59 ?

5. Prévoyance sociale, page 60 à 65 ?

6. Trafic, page 66 à 70 ?

Oui Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Au niveau de la rubrique 690.366 donc les subventions accordées, donc à la page 70. On s'aperçoit qu'il y a Fr. 6'402.-- qui étaient prévus comme subvention et puis si on va à la page qui est juste avant, à la page 69 la rubrique : 651. 366, donc la promotion des abonnements de bus urbain, on a Fr. 579.-- qui ont été utilisés.

Donc on a que Fr. 579.-- sur 6'400.-- qui ont été utilisés. Donc on aimerait savoir, quelle est la promotion qui a été faite cette année ? Je pense que ce sont les personnes qui ont reçu une subvention pour le bus urbain, les abonnements annuels ? Et on aimerait aussi savoir pour 2018, on a prévu Fr. 10'000.- et on voulait savoir si là on pouvait s'apercevoir qu'il y a peut-être une constatation d'un échec et en 2018, le Conseil Municipal allait mettre plus l'accent pour justement que les personnes utilisent cette subvention de Fr. 10'000.-.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs, donc effectivement c'est le constat d'un échec. Donc on voit que cette proposition de soutenir l'achat d'abonnement du bus urbain ne marche pas ou pas très bien. Cette année, ce n'est pas une situation qui est beaucoup plus favorable. Par contre, on réfléchit globalement et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un bus d'agglomération qui va être mis en place, la commune de Collombey-Muraz est à la pointe et pousse pour que ce bus d'agglomération puisse voir le jour déjà en décembre de cette année. On met la pression sur nos services communaux, sur les services cantonaux, sur nos communes voisines parce que je vous rappelle que ce bus d'agglomération concerne la commune de Collombey-Muraz, celle de Monthey, d'Ollon et d'Aigle, et que ce projet avance à grands pas. Donc dans ce contexte-là, il y a une réflexion globale sur la question des tarifs, sur la question de la commercialisation des abonnements et des billets et également sur une promotion de l'utilisation du bus. Donc je ne peux que vous encourager à attendre le budget 2019 durant lequel on vous présentera l'ensemble de la situation. Et puis, il faudra aussi se rendre compte que là il y a une augmentation très sensible du coût de ce bus et que ça nécessitera une décision du Conseil Général, pas seulement pour le coût du bus mais sur les éventuelles mesures d'encouragement à utiliser ce nouveau moyen de transports en public.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions sur la rubrique 6 ?

7. Protection et aménagement du territoire, page 71 à 80 ?

8. Economie publique, page 81 à 83 ?

GENERAL

9. Finances et impôts, page 84 à 88 ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc, rubrique 920 page 86 sur la péréquation financière. Donc la commune touche Fr. 1,7 millions au total. Et on aimerait savoir vu que la péréquation intercommunale est, si je ne me trompe, limitée sur 15 ans, on aimerait savoir quand c'est que ce montant va tomber ou quand c'est que vous pensez que ce montant sera recalculé.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Evidemment donc vous avez vu que ce montant diminue chaque année. Je ne veux vous dire de bêtises pour la fin du soutien, je vous le donne tout à l'heure ou lors d'une prochaine séance, donc là on trouve la fin du soutien cantonal. C'est vrai que c'est en diminution et puis je pense que c'est en diminution de manière assez logique. Quand on voit les mesures qu'on a prises et la santé financière de notre commune, on ne peut pas vraiment se plaindre que la péréquation financière intercommunale diminue dans notre commune. Mais aujourd'hui, vous voyez que c'est encore un montant très conséquent. Donc c'est un montant d'environ Fr. 1,8 millions un petit peu moins de Fr. 1,8 millions que notre commune touche pour la péréquation financière. On pourra vous donner, par l'intermédiaire de la commission de gestion ou en direct la planification qui est déjà faite depuis plusieurs années. Donc, ces montants-là sont déjà intégrés au plan quadriennal, donc ils sont intégrés à notre planification financière. Il n'y a pas de mauvaises surprises de ce côté-là mais on pourrait vous donner l'aspect dégressif, quels sont les pourcentages que l'on perd chaque année et puis jusqu'à quand on aura ce montant ?

Intervention de Vuille Côte: Merci alors la rubrique 9. D'autres questions sur le compte de fonctionnement ?

Donc au compte d'investissements:

0. Administration générale, page 94 ?

1. Sécurité publique, page 95 ?

2. Enseignement et formation, page 96 ?

3. Culture, loisirs et culte, page 97 ?

5. Prévoyance sociale, page 98 ?

6. Trafic, page 99 ?

7. Protection et aménagement du territoire, page 100 à 102 ?

9. Finances et impôts, également page 102 ?

Avez-vous d'autres questions sur le compte d'investissements ?

Sur le bilan au 31.12.2017, page 106 à 109 ?

Rapport de l'organe de révision, pages 110 et 111 ?

Annexes et divers, page 113 et suivantes ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR donc à la page 116, on voulait savoir ce que signifiait les terrains en attente et l'immeuble en attente ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs donc là, vous voyez que c'est des terrains qui sont en cours de réalisation et puis on vous donnera aussi donc sur lesquels il y a des activités qui se développent actuellement. On vous donnera les détails si vous voulez aussi de ces différents terrains. Pourquoi est-ce qu'ils sont classés précisément en terrain en attente. Donc la Barme, on parle de la carrière surtout, du terrain qui est à

GENERAL

côté de l'ancienne carrière, parce que là, on veut aussi amener des modifications au niveau de ce terrain, on parle de la borne qui se trouve au bord de la route, puis du côté de la Vignasse, eh bien il y a différents projets qui s'y sont développés aussi dernièrement. Donc très probablement c'est la raison de la modification de ces zones qui mène à placer ces terrains en attente. On vous donnera aussi des compléments.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions sur les annexes et divers ? Nous allons donc passer les comptes en détail. Je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC, on parle donc de la discussion générale là ? Alors chers collègues du Conseil Général. Les comptes présentés ce soir nous prouvent que le PDC, entre autres, a eu raison de se battre et de refuser les hausses d'impôts successives, demandées ces dernières années. Puis, nos prédécesseurs avaient raison. Raison de faire confiance à notre Conseil Municipal, raison de soutenir dans sa gestion rigoureuse et précise des deniers publics.

Le groupe PDC n'a jamais dérogé à sa politique de contrôle et de respect des dépenses tout en gardant cependant un œil attentif aux volontés de dépenses à tout-va. Les excellents comptes présentés ce soir ne devraient pas ouvrir la boîte de Pandore. La tentation est grande et le PDC reste convaincu que les efforts consentis soit par l'administration communale, soit par les différents services communaux ont permis de présenter ces comptes et tout ceci sans toucher aux diverses aides prévues par le budget, envers les familles et les plus nécessiteux.

Le Conseil Municipal n'a pas voulu mettre en place une politique stricte d'austérité. Les comptes 2017 prouvent ainsi qu'il est possible de piloter une commune de manière rigoureuse et précise tout en gardant la possibilité d'investir de façon réfléchie là où il le faut, et ceci dans l'intérêt de nos citoyennes et citoyens. J'en viens maintenant au vrai but de cette intervention. Oui, les dernières élections ont redistribué les cartes du législatif mais la composition de notre exécutif est toujours la même : même proposition, même ligne de conduite, même vision d'avenir, même faculté à être proactif, même sérieux, même rigueur et même désir de transparence et de précision quant aux réponses à nos questions et tout cela malgré un climat de défiance de la part de certains membres de notre législatif. Alors simplement dans ce monde où la plupart du temps on ne met le doigt que là où ça fait mal, au nom du groupe PDC, je voulais remercier et féliciter l'ensemble de notre exécutif pour le travail réalisé, et souhaiter simplement que cette législature continue sur les mêmes bases de confiance mutuelle, tout en sachant qu'il n'est pas possible d'accéder aux souhaits de toutes et tous. Nous continuerons cependant d'assumer notre rôle de législatif, rôle de veilleur attentif, pour le bien de nos citoyennes et citoyens. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Gollut. D'autres prises de parole sur le débat final ?

Intervention de Schmid Daniel: Oui, je veux quand même revenir sur les propos du chef de groupe PDC, pour ce qui est des remarques concernant la confiance que le PDC a eu raison lors de la précédente législature, simplement tant la COGEST que le Conseil Général on s'est prononcé sur des comptes qui nous ont été transmis par la municipalité.

On a posé des questions, on nous a dit : non les marges d'autofinancement, c'est 2 millions, c'est 3 millions, on s'était mis d'accord pour 4 millions et demi. L'année suivante il y avait 3 millions et quelque dans le budget. On estimait que ce n'était pas suffisant. Donc la confiance, à mon avis, n'a rien à voir avec un Conseil Général. Ça c'était pour les nostalgiques de l'assemblée primaire qui savaient qu'il y avait confiance. Ce qui était dans la logique de cette assemblée. Mais ici on travaille

sur des comptes et nous, à la COGEST plus précisément, on a fait confiance aux comptes qu'on nous donnait et on analysait en fonction de ce qu'on nous donnait !

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Donc le groupe PLR souhaiterait quand même aussi rappeler l'historique au sujet des propos du groupe PDC et du groupe UDC avant, au sujet de cette hausse d'impôts.

Donc la commission de gestion a demandé à plusieurs reprises de rééquilibrer les finances communales par une hausse d'impôts, je vous propose de comprendre leurs raisons. Encore une fois, vous le savez, j'aime bien les historiques. En 2014 dans son rapport annuel la Cogest s'alarme de l'état préoccupant des finances et demande soit une augmentation de recettes, soit une diminution des charges. Elle rappelle que selon le plan quadriennal fourni par le Conseil Municipal qui prévoit un découvert de fortune en 2017, ce qui aurait impliqué un plan d'assainissement sur quatre ans, conformément à la législation cantonale. Donc pour y remédier elle recommande donc une hausse du coefficient d'impôt de 0,05 point pour que la commune puisse faire face à ses engagements futurs. En décembre 2015 lors de la discussion du budget 2016, le Conseil Municipal annonçait que l'ensemble des possibilités d'économies avaient été épuisées, sans toucher aux prestations fournies à la population. Ainsi il proposait la suppression des chèques-famille, la suppression des bourses communales, la renégociation des tarifs d'approvisionnement énergétique mais ne souhaitait pas une augmentation de la fiscalité pour l'instant. Elle gardait en réserve cette possibilité pour plus tard. La Cogest reconnaissait le travail du Conseil Municipal pour réduire les dépenses, mais ne partageait pas cette analyse. Pour elle, la réalité des chiffres et la faible marge d'autofinancement recommandaient une augmentation d'impôts si la commune souhaitait faire face à ses futures obligations financières. Elle demandait ainsi à l'unanimité une hausse du coefficient de 0,10 point : la Cogest composée d'élus de tous partis a donc estimé qu'il fallait mieux agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Pour le budget 2017, 3,5 millions de marge d'autofinancement étaient prévus. Alors que l'objectif du Conseil Municipal est de 4,5 millions. La Cogest recommande alors encore une fois, au vu des éléments en sa possession, une hausse du coefficient d'impôt.

Lorsque votre ménage va mal, que vous n'êtes plus en mesure de faire face à vos obligations financières que faites-vous ? Vous priez pour que la conjoncture aille mieux les années prochaines et vous repoussez des mesures non populaires ? Ou alors vous réduisez vos charges et vous augmentez vos rentrées financières ? Aurions-nous souhaité que la Cogest ferme les yeux sur les chiffres des budgets donnés par le Conseil Municipal qui lui était présenté ? Que la Cogest croise les doigts espérant que les impôts augmentent ? Non, le rôle d'une commission de gestion est d'analyser, de prévoir et de recommander en faisant fi d'autres considérations pour remettre les finances publiques à l'équilibre avant que la maîtrise de l'endettement ne dérape. Et c'est ce qu'elle a très bien su faire.

Intervention de Vuille Côme : D'autres prises de parole dans le débat final, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe du groupe des Verts. J'abonde complètement dans le sens de Monsieur Daniel Schmid ou de Monsieur Thomas Birbaum, effectivement, ayant fait partie de la commission de gestion mais je pensais qu'on n'allait pas encore en revenir là, c'est un peu comme j'ai l'impression, la coupe du monde de football des Français qui ont gagné en 1998, où on nous rabâche chaque fois qu'il y a un mondial comme quoi les Français ils ont gagné. Donc, juste quand même qu'on soit un petit peu honnêtes, nous, on a travaillé sur des chiffres qu'on nous a donnés, budgets qui étaient malheureusement, je dis bien malheureusement

GENERAL

alarmants ! Le plan quadriennal dont j'ai parlé avant dans l'entrée en matière c'était justement, c'est un outil de travail et malheureusement, il n'était pas ce plan quadriennal il nous amenait gentiment vers un découvert en 2017. Alors nous, ici dans le législatif, on devait prendre aussi nos responsabilités !

Maintenant, tant mieux, je le dis bien et on l'a déjà dit en 2016, tant mieux si les comptes sont bons ! Mais on n'a pas besoin de nous dire chaque fois : maintenant vous voyez comme nous on avait eu raison !

Je trouve que ce n'est pas très faire-play. Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, d'autres prises de parole ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC alors oui, nous avons eu raison parce que nous avons fait confiance à l'exécutif qui lui, entre guillemets, a une vision d'avenir qui allait plus loin que nous. Voilà alors c'est une question de point de vue, alors nous avons ce point de vue, voilà.

Intervention de Vuille Côme : Y a-t-il d'autres prises de parole du plénum dans le débat final ? Est-ce que le Conseil Municipal veut prendre la parole ? Monsieur le Président ?

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, donc je crois que finalement il ne s'agit pas vraiment de savoir qui a eu raison ou pas à l'époque ! Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que l'histoire nous a donné raison, je dis un "nous" collectif, vu que les mesures qui ont été prises par le Conseil Municipal, appuyées par le Conseil Général et les mesures qui n'ont pas été prises par le Conseil Général, donnent, ont porté leurs fruits aujourd'hui quand on voit ce résultat. Moi je ne veux pas revenir là-dessus, je veux surtout vous donner quelques réponses très factuelles, aux éléments qui ont été soulevés lors du débat d'entrée en matière, puis pour vous rassurer, aussi sans faire déjà le débat sur le budget mais vous donner quand même quelques informations. D'abord sur la problématique des provisions sur débiteurs. C'est vrai que c'est une tendance inquiétante qu'on vit aujourd'hui, qu'on suit de près, on essaie aussi de pouvoir analyser de manière plus précise ces pertes sur débiteurs pour pouvoir aussi les budgétiser de la manière la plus précise possible. Après, il faudra aussi voir s'il y a une problématique sociale de plus grande ampleur, alors évidemment, ça dépasse la commune de Collombey-Muraz comme certaines personnes l'ont dit dans la salle mais il s'agira en tout cas de garder ces éléments à l'oeil pour pas plomber nos comptes et surtout pas générer des situations socialement dramatiques pour notre commune. Sur les investissements bruts qui n'ont pas été réalisés et puis on laisse sous-entendre qu'on pourrait planifier mieux les travaux communaux, alors très sincèrement je pense que si lors de l'élaboration du budget on vous présente à chaque fois l'état d'avancement des travaux, on vous présente à chaque fois aussi les investissements qui sont prévus l'année suivante, ce qu'on a constaté comme on a maintenant une grande expérience des grands chantiers qui durent plusieurs années, c'est qu'il est très très difficile de mettre au budget de manière très précise les tranches de travaux qui seront réalisés.

Ce qui est important à nos yeux surtout c'est que le montant global soit respecté, ce qui a été le cas dans tous les derniers grands chantiers que la commune de Collombey-Muraz a menés, donc ça c'est l'élément le plus important. Après c'est vrai que la répartition sur les années, ça dépend tellement des procédures qui doivent passer au canton, ça dépendait des entreprises, ça dépend des conditions des fois du sol et ainsi de suite. Donc là, c'est assez compliqué à les planifier. On peut vous rassurer sur la station d'épuration ça répond aussi à une question disant : on n'a toujours pas pu avancer ! Nous avons reçu une autorisation de construire pour la station d'épuration, la semaine dernière.

GENERAL

Donc maintenant, on peut avancer avec ces travaux et puis pour rappel aussi, il n'y a pas de péjoration sur le budget 2018 ou sur les comptes 2018 ou les suivants parce que ces reports d'investissements sont déjà intégrés au plan quadriennal, et puis ils ont déjà été mis au budget 2018. Donc c'est des investissements qui ont été reportés mais qui ne plombent pas notre budget communal. Sur la remarque qui a été faite sur le fond de démantèlement de la raffinerie, moi je ne peux que saluer la décision du Conseil Général.

Et d'ailleurs, on aura une communication si possible avant l'été, sinon en fin d'été, conjointement avec Tamoil sur le fameux fonds de démantèlement que Tamoil doit effectuer de son côté. Il ne revient pas à la collectivité publique de payer le démantèlement d'une usine privée et ce montant-là a d'ores et déjà été garanti par l'entreprise Tamoil, nous n'avons plus qu'à signer la convention et à la communiquer. Mais la collectivité n'aura pas à passer à la caisse pour ce démantèlement et c'était donc de bonnes décisions que le Conseil Général et le Conseil Municipal ont prises jusqu'à aujourd'hui. Concernant la planification entre les marges d'autofinancement hautes et le budget aussi, est-ce qu'on pourrait être plus proches aussi finalement des marges qu'on a aux comptes, alors je répète encore une fois et vous pourrez aussi être encore plus critiques si vous le souhaitez lors l'élaboration du budget, on essaie de faire nos budgets au plus proche de la réalité ! On a vraiment limité les différentes marges qu'on avait pu analyser dans des budgets passés, pour pas, artificiellement dire : eh bien voilà on avait fait un budget, et de dire : ho surprise, les comptes sont bien meilleurs que ce qu'on avait mis au budget ! Donc nous, on ne fait pas une fierté d'arriver avec des comptes qui sont meilleurs que le budget, on fait plutôt une fierté du Conseil Municipal d'arriver avec des comptes qui sont le plus proches possible de la réalité. On a vu que ces dernières années ce n'était pas forcément le cas parce qu'on a pu bénéficier de rentrées fiscales, de mesures aussi d'économies qui ont porté leurs fruits. Et aujourd'hui, on va continuer dans cette dynamique de limiter toujours les charges, de maintenir aussi notre politique très stricte du côté des finances en faisant un budget quand même toujours au plus proche de la réalité. Mais ça, c'est des éléments qu'on pourra discuter lors de l'élaboration du budget.

Donc merci encore une fois à toutes et tous pour votre engagement dans ces dernières années, qui a permis d'atteindre ce résultat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des toutes dernières interventions ? Ce n'est pas le cas la discussion est close. Nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui approuvent les comptes 2017 tels que présentés sont priés de se manifester par main levée.

Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas, les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

Merci les scrutateurs.

Avant de faire une petite pause, je vous propose une modification de l'ordre du jour en traitant les points 8.2.1 et 8.2.2, maintenant puisque le Bureau a invité Madame Marty et on a déjà passé un petit peu le temps sur l'horaire que je lui avais indiqué.

Alors est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on traite les points 8.2.1 et 8.2.2, ensuite nous reviendrons sur le point 7 après une petite pause ?

8. Postulats

Ce n'est pas le cas, donc on passe au point 8.2.1 : Présentation de l'Association "Lire et écrire".

Et donc c'est en lien avec le développement du postulat pour une aide à l'Association lire écrire. Le Bureau du Conseil Général a donc invité Madame Valérie Marty Zen-Ruffinen directrice de l'Association de "Lire et écrire" Valais pour une brève présentation, à la suite de laquelle vous pourrez, au besoin, poser des questions complémentaires. Mais s'agissant du débat de fond du postulat, il sera traité lors du développement du postulat au point

8.2.2. Madame Marty Zen-Ruffinen, merci de votre présence et je vous laisse venir devant nous faire votre brève présentation.

Intervention de Marty Zen-Ruffinen Valérie : Valérie Marty Zen-Ruffinen directrice de "Lire et écrire" et merci à la commune de Collombey-Muraz de m'avoir invitée. Merci au parti Les Verts d'avoir mis ça à l'ordre du jour. L'Association "Lire et écrire" est une association qui combat l'illettrisme, née il y a à peu près 30 ans, combat l'illettrisme en Suisse.

Qu'est-ce que ça veut dire l'illettrisme ? C'est la situation des gens qui sont capables de parler comme vous et moi, au quotidien, mais qui ont des problèmes avec l'écrit et quand on dit des chiffres comme 800'000 personnes qui peinent à l'écrit dans le quotidien en Suisse, on ne s'imagine pas que ça correspond à une personne sur six qui a des problèmes de lecture et d'écriture. Vous allez au cinéma, vous allez dans le bus, vous allez au café et vous remarquez que chaque groupe de six personnes, dans ce groupe de six personnes il y a une personne qui lutte, heure après heure, par rapport à des problèmes de compréhension à l'écrit. Et c'est juste un immense fléau, un fléau humain. Ces gens se cachent, ces gens n'osent pas voter, un fléau social, ces gens ne peuvent pas répondre à leurs fonctions de citoyens et un fléau économique ! Est-ce que vous vous rendez compte qu'une personne qui est considérée comme illettrée à deux fois plus de danger de partir dans un processus de chômage ? Et c'est pour ça qu'on lutte justement au quotidien et qu'on est là pour essayer de pallier à ce fléau.

Le coût économique de l'illettrisme est estimé à 1,3 milliard de francs par année au niveau de la Confédération. C'est vous dire que c'est un fléau dont on n'imagine pas l'étendue et qu'il faut traiter véritablement en amont.

Ici, je vous ai amené un document que j'aime beaucoup, qui est un document de prise de conscience, j'en ai distribué toute une série, c'est un document avec une question toute simple : savez-vous lire ? Et en fait, les lettres qui sont inscrites là-dessus sont inscrites à l'envers. Donc il faudrait une glace pour les lire ou bien prendre le temps de les déchiffrer. Et ce temps qu'on prend pour déchiffrer cette question eh bien c'est le temps qu'une personne en situation d'illettrisme doit faire pour chaque texte écrit qui lui est soumis. Et ça veut dire que, depuis le matin jusqu'au soir ces personnes, elles galèrent, ça veut dire au réveil, si elles doivent lire des notices de médicaments, ça veut dire au niveau du travail, si elles doivent lire un contrat de travail, ça veut dire aussi des consignes de travail si elles doivent lire un rapport de travail, cela veut dire aussi quand leur journée de travail est terminée, que cette galère elle continue, parce qu'ils rentrent, ils doivent prendre le bus, ils auront des problèmes à lire les horaires, ils auront des problèmes ensuite à aider leurs enfants pour l'école. Donc ça risque aussi de reproduire le même schéma à la génération future et, cerise sur le gâteau, c'est des gens qui ont énormément de problèmes avec leurs courriers administratifs, répondre à une offre d'emploi, répondre à des demandes diverses. Je prends un seul exemple d'une apprenante que j'avais dans mon cours avant d'être directrice, j'étais formatrice et j'avais la chance d'avoir dans mon cours une dame qui a une maison d'accueil. Cette dame elle était juste parfaite ! Elle avait le bon ton, le sens de l'accueil etc. Mais des problèmes d'illettrisme dus à une mauvaise audition. Elle était suisse, elle avait suivi sa scolarité chez nous, mais à chaque ligne, qu'elle faisait, il y avait trois ou quatre fautes. Et c'est évident que quand vous demandez des sous à une commune, si vous envoyez une lettre avec trois fautes à la ligne, vous êtes discrédité ! C'est évident. Donc ça sert même pas à quelque chose d'envoyer une demande avec une demande de subventions.

GENERAL

Tout cela pour vous dire que, actuellement, nous avons un budget qui est un budget à peu près à Fr. 300'000.-. Ce budget est couvert pour la moitié par l'Etat du Valais, et autrement par nos écolages. Et par cette demande, je suis beaucoup plus modeste que ce que j'ai entendu tout à l'heure à travers les différents projets qui sont là, nous on demande 50 centimes par habitant, par commune. Et avec ce 50 centimes par habitant, pour chaque habitant d'une commune, on arriverait à tourner un peu plus largement.

Vous savez qu'il y a un un train qui est en train de se prendre actuellement, on a la chance d'avoir eu la loi sur la formation continue qui est entrée en vigueur en janvier 2017. Pour nous c'est une manne cette loi, parce que ça veut dire qu'il y a une prise de conscience, il y a d'abord un cadre juridique et puis ensuite, au niveau de la Confédération, on a le SEFRI qui va nous mettre à disposition des montants assez conséquents, notamment pour des cours en entreprise et il va débloquer 13 millions de francs pour ces cours en entreprise. Au niveau de l'Etat du Valais aussi, on a un mandat qui est en train de se discuter, j'ai vu hier encore, non pas hier, vendredi, le SFOP donc le service de la formation professionnelle qui nous met aussi un montant à disposition pour développer nos cours. L'idée c'est de dire : bon, alors au niveau confédéral ça avance, au niveau cantonal ça avance. Au niveau communal qu'est-ce qui se passe ? Et l'idée j'entendais avant que vous disiez : Collombey proactif ! Et puis attendez j'ai même noté : Collombey, à la pointe !

L'idée est de dire est-ce que Collombey veut être réactif ? Ou bien traiter les problèmes à la source ou bien est-ce qu'il faut vraiment attendre qu'il y ait des problèmes plus conséquents de chômage, d'illettrisme, de cas sociaux pour vraiment réagir et s'aligner sur ce qui se fait déjà dans d'autres communes comme notamment effectivement la commune de Sion, qui nous alloue ces 50 centimes par habitant ou d'autres communes, Venthône et d'autres encore.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention et je reste à disposition, je vous ai mis des documentations en dehors de cette feuille que j'aime beaucoup il y a notre nouveau flyer avec le site qui est introduit et puis un livre que j'aime bien, que je promeus beaucoup, qui s'appelle « Ensemble osons », qui est édité deux fois par année par nos apprenants et qui montre justement cette difficulté au quotidien d'un illettré dans sa vie de tous les jours. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Juste merci de rester peut-être par là, s'il y a des questions complémentaires en lien avec cette présentation de la part du plénum.

Ce n'est pas le cas, alors je vous remercie pour votre venue et puis, nous allons passer maintenant à la suite au développement du postulat en lien avec la présentation. Nous passons donc, au point 8.2.2 postulat Les Verts par Nathalie Cretton : « Pour une aide à l'association "Lire écrire" », je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

8.2.2 « Pour une aide à l'association « Lire et écrire »

Intervention de Cretton Nathalie: Alors Natalie Cretton pour les Verts. Je tiens tout d'abord à remercier, le Bureau d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour cette présentation de l'association "Lire et écrire", donc ça c'était bien sympathique, mais je ne veux pas revenir maintenant sur tout ce que Madame Marty ... de sa présentation, donc je voulais juste quand même relever deux-trois petits points qui me semblent vraiment importants. Donc l'illettrisme en Valais touche 39 personnes. Ces personnes elles ne maîtrisent pas ou peu la lecture et l'écrit. Alors que nous sommes confrontés régulièrement à devoir écrire un rapport, lire une notice, une consigne, etc.

Deuxième point, les personnes qui fréquentent ces cours sont des apprenants suisses et des personnes migrantes établies depuis longtemps en Suisse. Ce n'est pas les mêmes personnes, le même public que celui qui suit des leçons de français proposés par les services d'intégration.

Troisième point, s'il y a treize apprenants, en tout cas, qui étaient de Collombey-Muraz et qui bénéficient de ces cours, le budget de l'association elle l'a dit, s'élève à Fr. 300'000.-- et le canton contribue à peu près pour la moitié.

GENERAL

Alors, afin de pouvoir pérenniser l'offre de cette association qui soutient directement les personnes qui souffrent d'illettrisme, il devient important de trouver des moyens supplémentaires donc c'est pour cette raison que ce postulat a été déposé. Les Verts ils demandent donc que le Conseil Municipal soutienne financièrement l'association en versant, la modique somme de 50 centimes par habitant. En voyant en plus nos comptes, je pense que ça va pas péjorer notre marge d'autofinancement. Alors les Verts espèrent pouvoir compter sur vous, le législatif, le donc le Conseil Général du soutien et ils remercient déjà par avance, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cretton, j'ouvre donc maintenant la discussion générale en vous priant d'annoncer clairement si vous combattez le postulat. Quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Oui, Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Ce postulat ne sera pas combattu par le groupe PDC qui votera selon le ressenti de chacun. Cependant ce postulat appelle deux réflexions. D'abord est-ce au Conseil Général à traiter ce genre de demande ? Je fais partie du Bureau et je n'étais pas conscient du "précédent" entre guillemets, que ce postulat et la présentation de ladite association devant notre plénum occasionnerait. En effet, chacun d'entre nous connaît une ou plusieurs associations, toutes plus louables les unes que les autres. Il y en a des dizaines ! Peut-on toutes les faire venir devant nous ? Est-ce notre rôle de législatif de traiter ce genre de demande ? Je ne le crois pas.

Aussi dorénavant, le PDC refusera de telles demandes de présentation. Je le répète, nous ne remettons pas en question le bien-fondé de ces associations mais, à nos yeux, il n'appartient pas au Conseil Général de traiter ce type de demande. Afin d'avoir une ligne claire et constante, laissons à l'exécutif le soin de traiter ces demandes, et peut-être de nous éclairer sur son mode de faire jusqu'à ce jour. Merci.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Madame la Conseillère générale, Mesdames et Messieurs.

Nous demandons aux postulants d'élargir leur postulat. Il est vrai que 50 centimes par habitant peut paraître une contribution dérisoire en considération du problème de l'illettrisme. Mais de nombreuses causes sont nobles alors pourquoi cette association ? En effet avant de demander s'il faut soutenir l'association "Lire et écrire" ce qui pourrait être fait par un simple amendement au budget, il semble nécessaire de se pencher sur les points suivants : quels sont les besoins pour la commune ? Quelles actions la commune a-t-elle déjà menées dans ce domaine ? Que fait-elle actuellement et finalement existe-t-il d'autres associations apte à conduire ce travail ?

Nous soutiendrons ce postulat si ces questions ont été posées. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Quelqu'un veut prendre la parole ? Monsieur Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous tenons en premier lieu à remercier, féliciter et encourager non seulement l'association "Lire et écrire" qui nous a fait le plaisir de présenter son travail ce soir, mais également toutes associations, aussi nombreuses et diverses soient-elles, oeuvrant pour le bien commun. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'accepter ce soir un subventionnement pour cette association, au même titre que toute autre association désirant un tel geste à l'avenir.

GENERAL

Nous vous rendons bien attentifs au fait qu'accepter ce postulat, malheureusement permettez-moi l'expression, ce serait ouvrir la boîte de Pandore à toute société ou association désirant une aide financière de la part de notre commune dans le futur. Oui car je vous le demande comment pouvons-nous refuser quelconque aide à telle ou telle association si l'on accepte l'idée de ce subventionnement, ce soir ?

Le groupe UDC combat donc ce postulat et vous recommande de refuser ce texte par souci d'équité envers toute association, aussi exemplaire soit-elle que celle dont il est question ce soir.

Intervention de Vuille Côte : Merci, Monsieur Cottet !

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Le groupe PLR défend la vision d'une société d'individus libres et responsables. A chacun de faire ses propres choix de vie dans la communauté et d'assumer les responsabilités qui en découlent. Pour qu'un individu soit libre, il doit posséder les instruments et compétences qui lui permettent de vivre cette liberté, qui lui permettent de faire ses choix en toute conscience. C'est pour cela que l'école est obligatoire. Elle fournit aux enfants les instruments qui leur permettront de s'émanciper, qui leur permettront de ne plus vivre à la charge de leurs parents ou de la collectivité.

De la même manière, la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture sont élémentaires pour évoluer dans notre civilisation. A ce titre, pour que ces personnes illettrées puissent s'accomplir et qu'elles ne soient plus une charge pour leurs entourages le groupe PLR soutient ce postulat.

Intervention de Vuille Côte : Quelqu'un veut prendre la parole ? Le Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le Conseil Municipal tient tout d'abord à féliciter Madame Marty Zen-Ruffinen non seulement pour la présentation ce soir mais pour l'engagement qu'elle a dans son association avec toutes les personnes aussi qui se trouvent dans cette association.

Le Conseil Municipal s'est quand même étonné de voir une association, en particulier invitée devant le plénum parce que, du côté de la municipalité, on reçoit des demandes de soutien tous les jours. Tous les jours, des associations qui ont des buts très louables, nous envoient des demandes de soutien et puis il s'agit ensuite de décider quelles associations peuvent être soutenues par la municipalité, en fonction et je crois que Véronique Chervaz l'a très bien dit tout à l'heure, de la situation communale, des besoins dans la commune ainsi de suite. Donc le Conseil Municipal ne va pas combattre ce postulat pour autant que nous l'ayons bien compris. Parce que j'ai entendu, Madame Cretton dire : "Je vous encourage à voter ces 50 centimes !" Et du côté du Conseil Municipal on a bien lu que Madame Cretton demandait au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité de soutenir financièrement l'association. Donc le Conseil Municipal est prêt à étudier cette opportunité et surtout à vous présenter lors de l'élaboration du budget parce que c'est à ce moment-là où finalement, se prend la décision sur les moyens qui peuvent être investis, lors de l'élaboration du budget de vous présenter quelle est la politique de soutien aux associations par le Conseil Municipal. Parce qu'on a décidé d'une ligne pour le soutien aux associations du côté du Conseil Municipal. Vous votez un budget global et ça nous semble typiquement une tâche de l'exécutif de décider ensuite, comment utiliser ces moyens. Et là on vous propose, du côté du Conseil Municipal, d'accepter ce postulat s'il s'agit bien d'étudier la possibilité de donner cet argent. S'il s'agit de décider ce soir et de se lier ce soir, évidemment que nous aurons une position différente. Par contre, s'il s'agit d'étudier cette possibilité on vous propose de ne pas combattre le postulat du côté du Conseil Municipal et de vous présenter notre politique de subventionnement lors de l'élaboration du budget, ce qui vous permettra de prendre une décision en toute connaissance de cause.

GENERAL

J'espère qu'on n'est pas mal compris parce qu'on trouve tous que lire, savoir lire, savoir écrire c'est essentiel pour chacun, que ça amène la liberté de l'individu, que c'est un élément essentiel. Vous savez, quand vous avez Pro Juventute qui vient vous dire également qu'il faut être très très attentifs à la jeunesse, qu'on doit pouvoir leur donner des possibilités de développement, Pro Senectute qui vous met en avant la misère que vivent certaines personnes âgées, je pense que c'est aussi des éléments qui méritent un certain soutien. Je prends que quelques exemples pour montrer que ces associations sont nombreuses et que nos moyens sont limités alors je sais que c'est le discours habituel de la droite par rapport à la gauche. Je pense que vous serez tout apte, mieux apte à décider lors du débat sur le budget que nous mènerons en fin d'année.

Intervention de Vuille Côme: Merci oui, j'apporte deux précisions suite à ce que vous avez dit. Effectivement c'est un postulat donc c'est étudier la faisabilité, sinon la recevabilité n'aurait pas été admise par le Bureau. Et puis par rapport à la question de Madame Chervaz un élargissement si on lit bien le Règlement, en cours de séance le dépositaire peut restreindre sa demande. Si c'est un élargissement, à moins que ça soit accepté par le Conseil Municipal, en même temps je verrais plutôt ça comme un dépôt d'une nouvelle intervention que rentrer dans le cadre par le biais d'un élargissement du postulat qui est aujourd'hui présenté devant nous. Si on lit bien le Règlement c'est simplement sur la restriction.

Cela étant dit, y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, donc nous avons l'UDC qui combat ce postulat, donc le postulat étant combattu peuvent encore s'exprimer la première signataire et le représentant du Conseil Municipal. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton. Alors effectivement, ma langue a fourché c'est effectivement une étude de faisabilité. Ensuite je voulais revenir sur Véronique. Un amendement à Fr. 4'500.-- on ne peut rien faire. C'est 30'000 donc moi je ne demandais pas, on ne demandait pas 30'000 on demandait juste 4'500 donc on ne peut pas faire un amendement au budget, on n'a pas les compétences nous ici dans le législatif pour faire un amendement. Ensuite de ça bon eh bien je regrette de n'avoir pas un écho aussi favorable que je pensais au niveau du législatif et puis eh bien on verra avec la votation et puis bien je ne suis pas très convaincue de la suite de ce que va donner si jamais ce postulat passait au niveau de l'exécutif. A entendre, bien voilà vous allez nous donner une raison, enfin vous donnez un petit peu votre point de vue sur les associations et sur le fait que vous allez peut-être subventionner certaines associations mais peut-être pas celle de "Lire et écrire". Alors je pense qu'effectivement c'est une association qui mérite d'être soutenue. Du reste, ils avaient envoyé un courrier à toutes les communes dont la commune de Collombey-Muraz, vous avez aussi dû recevoir un courrier concernant cette demande d'aide financière, si je ne m'abuse. Natércia ? Oui, d'accord. Bon ben voilà, après si malheureusement vous ne voulez pas soutenir ici dans le plénum eh bien, on prendra acte. Mais je pense qu'on passe à côté de quelque chose. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cretton. La Municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick: Très brièvement, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, deux choses. D'abord quand vous dites que l'amendement ne peut pas être fait parce qu'on est en dessous des Fr. 30'000.--, vous avez raison, mais vous savez par expérience que le Conseil Municipal est très attentif et sensible à l'avis du Conseil Général même lorsque ce sont des montants inférieurs aux Fr. 30'000.--. On a toujours pris en compte vos différentes remarques et propositions.

Aujourd'hui, c'est vrai, nous avons reçu le courrier de l'association "Lire et écrire", aujourd'hui nous ne versons pas de subvention à cette association, mais parce que nous avons considéré qu'il y avait d'autres associations prioritaires. Et si je veux être un peu dur, je fais un peu le rôle du méchant ce soir parce que ce n'est pas facile de dire à une association qui a des buts magnifiques qu'on ne l'a pas

GENERAL

soutenue et puis qu'on est peut-être d'accord de la soutenir mais peut-être que c'est pas 50 centimes par habitant, peut-être que c'est des montants différents plus faibles, plus importants ! Mais ce qui est un peu dur c'est de dire : elle mérite d'être soutenue. Je pense que vous auriez plus vite fait de faire la liste des associations qui ne méritent pas d'être soutenues. Parce que je pense que la quasi-totalité des associations ont un but louable et pourraient être soutenues et ont également un impact économique, ont également un impact social. C'est la raison pour laquelle je vous invite à attendre la discussion sur le budget qu'on puisse vous présenter clairement quels sont les critères qui guident notre décision, puis après si on voit que le Conseil Général veut mettre une attention particulière sur l'association "Lire et écrire", eh bien le Conseil Municipal il sera aussi sensible.

Intervention de Vuille Côme: Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat pour une aide à l'association "Lire et écrire" sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ?

Par 14 oui, 16 non et 11 abstentions le postulat est refusé. Avant de reprendre le point 7 de l'ordre du jour je vous propose cinq minutes de pause.

Merci de prendre place, nous allons reprendre la séance. Voilà, nous reprenons la séance et passons donc au point 7 de l'ordre du jour, à savoir le rapport de la Cogest sur la classification des rubriques liées et non liées au budget.

7. Rapport de la Cogest sur la classification des rubriques liées et non liées au budget

Intervention de Vuille Côme: Pour mémoire, lors du dernier budget vous avez pu bénéficier d'un document de travail, établi par le Conseil Municipal comportant l'indication des rubriques liées, partiellement liées, liées par le canton ou non liées. Cet outil de travail permet de faciliter la préparation des groupes pour le dépôt des amendements au budget. Comme c'était la première expérience, le Bureau a demandé à la Cogest d'analyser cet outil de travail et d'en présenter un rapport au plénum sur cette question. Je vous propose donc de procéder ainsi : je passe la parole au Président de la Cogest pour une première parole, ensuite le rapporteur de la Cogest nous fera part du contenu du rapport, la discussion générale sera ensuite ouverte au cours de laquelle le Conseil Municipal peut bien évidemment, également nous faire part de son avis. Et comme pour tous les rapports de ce Conseil Général, il s'agit d'une prise de connaissance et de la possibilité de poser des questions, il n'y a pas de vote sur cet objet.

Cela étant dit, je passe donc la parole au Président de la Cogest, Monsieur Daniel Schmid, pour une première parole.

Intervention de Schmid Daniel: Oui, Daniel Schmid pour le Parti Socialiste Centre-Gauche, je passe la parole à Cédric Zürcher, rapporteur.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. Alors de nouveau je vous passe le blabla du début. J'attaque directement au point 2. Mandat. La Cogest a reçu le mandat d'étudier la classification des rubriques liées et non liées apparaissant au budget. Ce rapport n'a pas à être voté par le Conseil Général car la classification des rubriques est du ressort exclusif du Conseil Municipal.

Je passe au point 4. Remarques générales. Selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes Article 68, une dépense est considérée comme liée :

GENERAL

- a) lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement
- b) lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi
- c) lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Le Conseil Municipal décide des dépenses liées. Les décisions finales appartenant au Conseil Municipal, nous avons décidé de travailler en étroite collaboration avec celui-ci et l'administration. Dans un premier temps, le Président de la Cogest a transmis aux membres de la Cogest, ainsi qu'au Conseil Municipal une liste des dépenses liées, en fonction de leur nature et par groupe, 30, 31 etc.

Le Conseil Municipal en a pris connaissance et établit sa propre liste qui exclut les charges de personnel, groupe 30 de la discussion, estimant ces dépenses entièrement liées. De la discussion, il ressort que les postes qui sont liés contractuellement seront indiqués comme liés partiellement et que les dates d'échéance des contrats seront inscrits sur le fascicule du budget. Lors de la deuxième séance, par souci de clarification à l'exhaustivité, les postes sont repris par groupe et de concert avec la municipalité. Il est décidé que les rubriques pouvant faire l'objet de regroupement sont les suivantes : matériel d'entretien, assurance, nettoyage, frais de port. Les dépenses liées seront donc subdivisées de trois manières, soit "L" pour liées complètement, "LP" pour liées partiellement "LC" pour liées au niveau cantonal.

Point 6. Message de la Cogest. Comme indiqué ci-dessus la notion de dépenses liées est du ressort exclusif du Conseil Municipal. Toutefois celui-ci s'est déclaré ouvert à la discussion en cas d'évolution de la situation. En conséquence ce rapport ne doit pas être adopté par le Conseil Général mais est le résultat d'un modus vivendi qui peut-être modifié en tout temps par le Conseil Municipal.

6. Adoption. Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres.

7. Conclusion et remerciements. La Cogest remercie le Conseil Municipal et l'administration communale pour sa collaboration. Nous espérons que nos échanges aient permis de clarifier la situation et nous permettront de gagner en efficacité lors de nos séances.

Intervention de Vuille Côme : Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale et passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts. Donc Mesdames, Messieurs. Les Verts ont pris connaissance du rapport sur les dépenses liées et souhaitent mettre en évidence des points qui leur semblent importants.

Tout d'abord, il est à noter que la décision de savoir si une dépense est liée ou non incombe essentiellement au Conseil Municipal, pardon uniquement au Conseil Municipal. Les Verts tiennent à relever l'esprit de collaboration du Conseil Municipal qui a souhaité travailler avec la Cogest, pour déterminer les postes qui sont liés ou pas. Ensuite d'entente avec le Conseil Municipal il est décidé que certaines rubriques peuvent être regroupées, tel que le matériel d'entretien, les assurances, les frais de nettoyage et les frais de port. Par contre les charges du personnel sont estimées elles, comme des dépenses liées et de ce fait ne peuvent pas être amendées.

Le but de cette classification des dépenses permettra, lors de l'analyse du prochain budget de gagner en efficacité. Il est à relever encore que le Conseil Municipal est prêt à rouvrir la discussion si des modifications ou des compléments s'avéraient nécessaires, en fonction de l'évolution de la situation. Pour finir, les Verts remercient la Cogest et la municipalité pour ce travail collaboratif.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Avec ce rapport le groupe PLR salue le bon travail de la Cogest, ce qui permet de faciliter le dépôt d'amendements. Ce rapport est un outil de travail pour déposer un amendement. De cette manière le Conseiller Général aura l'information en amont du dépôt de son amendement sur la rubrique qu'il peut toucher. Mais ce rapport n'empêche ni le groupe, ni l'élu, ni la Cogest de déposer des amendements. De plus, il n'empêche pas de déposer un amendement sur la partie non liée des rubriques partiellement liées.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? Les membres de la Cogest ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close et le point 7 est clos.

8. Postulats

Intervention de Vuille Côme: Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour soit au développement de deux postulats :

8.1 Postulat les Verts par Lucie Fauquet, « Une meilleure gestion de nos cours d'eau ».

Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Mesdames et Messieurs bonsoir. Tout d'abord permettez-moi de partager avec vous quelques aspects très intéressants des cours d'eau qui traversent notre belle commune. Par exemple le canal Stockalper, qui représente en plaine, l'unique axe en rive gauche du Rhône pouvant jouer un rôle de liaison biologique. Son potentiel est donc très élevé. C'est pourquoi, il est l'élément clé du réseau écologique cantonal. Un concept d'aménagement de la plaine a d'ailleurs été réalisé en 2007 par le groupement GESTOCK (groupement pour l'étude du canal Stockalper) qui s'appuie sur les déficits identifiés et intègre le point de vue sécuritaire et environnemental. Je vous passe les détails d'aménagement de cours d'eau mais la zone située sur notre commune possède une grande capacité hydraulique, ce qui permet d'appliquer les bases de la renaturation. Outre ces aspects environnementaux importants, le point le plus intéressant de ce projet est la proposition d'entretien des cours d'eau, car ce point n'a pas encore été pris en compte et devrait être appliqué.

L'objectif de ce postulat est de revoir le type d'entretien des cours d'eau sur notre commune car actuellement, les techniques utilisées par le consortage ne respectent pas certaines lois environnementales. En effet, par exemple, elles introduisent dans le cours d'eau des substances de nature à polluer les eaux, ce qui est contraire à l'article 6 de la loi fédérale sur la protection des eaux. Petit exemple d'un cas récent où une pollution a causé la mortalité élevée de poissons sur environ 5 km à cause d'un entretien par un gyrobroyeur, donc ce qui est utilisé actuellement par le consortage, dans le lit du cours d'eau. Je vous passe les détails mais cet outil remet en suspension les sédiments du fond du lit qui s'écoulent le long du cours d'eau et polluent fortement les eaux. Un moyen de curage moins impactant est utilisé en fait sur le canal de Vissigen, où justement ils utilisent une pelle et sortent les sédiments sur le bord du cours d'eau ce qui permet de ne pas les écouler et de ne pas polluer en fait le cours d'eau.

Concernant l'entretien des rives, une seule fauche suffit à ne pas faire pousser les arbustes. Ce qui permet de ne pas modifier le type d'entretien actuel et de ne pas faire d'ombre aux terrains agricoles. Toute fauche supplémentaire n'est pas nécessaire. De plus, la végétation aux bords des cours d'eau permet de maintenir la rive et de se passer de certaines infrastructures coûteuses qui sont actuellement en place et qui ont souvent besoin d'être remplacées.

En conclusion, ce postulat a pour but d'étudier la faisabilité de gérer plus durablement les cours d'eau qui traversent notre commune, notamment par la mise en place d'un fauchage plus raisonné

GENERAL

des canaux avec le consortage afin de respecter les exigences fédérales. Le groupe des Verts de Collombey-Muraz vous invite, chères et chers collègues, à soutenir ce postulat. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre donc la discussion générale. Parole dans l'assemblée? Oui Monsieur Ostrini !

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste-Centre Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le parti Socialiste-Centre Gauche vous invite à soutenir ce postulat pour une meilleure gestion de nos cours d'eau.

A l'heure actuelle, nous savons à quel point il est important de protéger nos espaces aquatiques, cela même à une petite échelle communale. C'est pourquoi le postulat proposé par Les Verts tombe sous le sens. Nous espérons que cela sera aussi l'occasion d'expliquer à la population les différents procédés d'entretien et les différentes espèces vivant dans nos campagnes et dans nos canaux à l'aide de simples panneaux didactiques, par exemple. Cela ne pourra qu'égayer un tout petit peu les promenades le long de nos cours d'eau. Le Parti Socialiste-Centre Gauche souhaite aussi attirer l'attention de la municipalité sur les différents types de processus de renaturation des cours d'eau, permettant un développement de la faune et de la flore locale, tout en créant des espaces conviviaux et où il fait bon vivre, le contraire de ce que nous connaissons actuellement aux bords de nos cours d'eau communaux. Ainsi, nous vous invitons, chers collègues, à soutenir ce postulat. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, oui ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs, Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le PDC ne combat pas ce postulat et, comme précisé dans le premier paragraphe de celui-ci, nos canaux ne sont pas des réserves naturelles et doivent assumer un rôle essentiel au niveau de notre agriculture.

Laisser la nature reprendre son plein droit sur ces espaces serait compromettre nos activités agricoles. Donc comme souvent, un judicieux compromis entre économie agricole et écologie doit s'installer. La réponse de l'exécutif pourra nous éclairer sur ce qui se fait déjà pour trouver ce juste équilibre. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR soutient ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? la municipalité ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Mesdames et Messieurs. Le Conseil Municipal ne combat pas le postulat et vous donnera sa réponse lors d'une prochaine séance. Des éléments notamment d'ordre juridique nous manquent actuellement. Ce report nous permettra aussi de vous présenter les mesures environnementales prises en lien avec nos cours d'eau. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Encore des prises de parole sur ce sujet ? Personne ne combat ce postulat ? Il est donc accepté tacitement.

8.3 "Pour une communication en phase avec notre société".

Nous passons au point 8.3 Postulat PDC par Monsieur Pascal Schaffhauser "Pour une communication en phase avec notre société".

Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Schaffhauser Pascal: Pascal Schaffhauser, groupe PDC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la municipalité, chers collègues, les sources de communication proposées par la commune afin d'informer nos concitoyens sont diverses : le Colombe & Muraille, le site internet de la commune, le panneau lumineux, des tous-ménages, etc. Mais tout cela est-il vraiment suffisant et surtout efficace à l'heure actuelle ? Cette question se doit d'être posée. Est-ce que cette manière de faire est encore en phase avec l'évolution de notre société ? Il suffit de penser à ce que nous vivons quotidiennement pour constater que la plupart des personnes qui composent notre société possèdent un smartphone et que ce dernier est leur principal outil de communication. Que l'on soit pour ou contre n'y changera rien.

Nous savons que notre administration avait lancé une application Twitter, application au succès mitigé et pas si innocente au vu des dernières polémiques concernant Facebook. Alors afin de fournir à nos concitoyens un outil de communication résolument moderne, sûr et efficace, nous demandons au travers de ce postulat, une étude de faisabilité concernant une application Collombey-Muraz pour smartphone.

L'application devrait permettre à une grande partie de notre population de jouir d'une information facilitée et continue concernant les activités communales. Cela toucherait aussi bien les activités citoyennes que sportives, religieuses ou culturelles, dates de concerts, de tournois, de première communion, de votations, de débats citoyens, de présentations de projets communaux tels que Rhône 3 ou le nouveau tracé AOMC. Bref, nous proposons l'étude d'un outil moderne et complémentaire à ce qui existe déjà, un outil grâce auquel notre commune pourrait être pionnière de sa relation avec ses habitants. Un outil proactif qui favoriserait, nous l'espérons, une meilleure cohésion sociale. En espérant vous avoir convaincus du bien-fondé de ce postulat, nous vous demandons, chers collègues, de le soutenir. Merci d'avance.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre la discussion générale. Madame Chervaz ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs. Le Parti Socialiste-Centre-Gauche combat ce postulat. Effectivement de prime abord, l'idée peut paraître sympathique, vivre dans son époque, utiliser les nouvelles technologies, certes. Mais au-delà de cela, il faut se poser une vraie question : est-ce utile ?

Les postulants avancent comme argument principal je cite : cette application devrait permettre à une grande partie de notre population de jouir d'une information facilitée et continue concernant les activités culturelles. Mais le site de la commune répond déjà à ces demandes. Il est en effet actualisé très souvent, on y trouve toutes les informations que veut développer cette nouvelle application.

Et surtout, le site de la commune est "responsive", c'est-à-dire que si on le consulte avec un smartphone, il s'adapte directement à toute taille d'écran que vous ayez un Iphone ou un Android. L'application proposée n'amène donc aucune plus-value et n'est qu'une réplique de ce qui existe actuellement et qui, je le répète, est très opérationnel. Dès lors, il nous semble inutile de mobiliser le

GENERAL

temps et l'énergie d'un Conseiller Municipal ou d'un employé municipal pour cela sous prétexte que c'est dans l'air du temps. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Gex-Fabry ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Je rejoins totalement les propos de Madame Chervaz. J'aimerais juste rajouter d'ailleurs que vous pouvez simplement télécharger le raccourci sur votre Iphone ou bien votre système Android pour avoir la petite icône du site internet de Collombey-Muraz qui fera également office d'application étant donné que le site est pleinement compatible avec ces systèmes justement. Nous combattons ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci

Intervention de Rohrbach Eva: Rohrbach Eva des Verts. Nous sommes favorables à la mise en place de cette application qui pourra faciliter la communication avec la population. Nous ne souhaitons évidemment pas que cela soit au détriment d'autres médias comme « Colombes & Muraille ». Mais, nous avons aussi confiance que le public-cible n'est pas forcément le même. Et j'en profite d'ailleurs pour faire un petit clin d'oeil à la Jeunesse dont les initiatives et événements auraient tout à fait leur place dans un tel média et ça favoriserait les interactions aussi. Nous sommes favorables.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc, on rejoint un peu tout ce qui a été dit. Donc le groupe PLR trouve le titre du postulat "en phase avec notre société" peu judicieux. Il est difficile de déterminer la forme de la communication qui est vraiment en phase, dans une société perpétuellement en changement.

Mais le groupe PLR ne s'arrête pas qu'au titre dudit postulat. Celui-ci ouvre la grande question de la forme de la communication institutionnelle. Voulons-nous une communication uniquement "print" sous forme de tous-ménages périodiques ? Une communication uniquement par intermédiaire, type conférence de presse ? Une communication passive "online", site internet ou une communication proactive, type application avec des "pushs" et une volonté de mettre en avant des événements choisis.

Ce postulat touche également à la question de la stratégie de communication. Une vaste problématique qui se doit d'être abordée dans une société au sein de laquelle la maîtrise de la communication et de l'information est cruciale.

Le groupe PLR reconnaît donc le mérite de ce postulat et le soutient, conscient que le Conseil Municipal saura l'aborder dans le contexte large de la communication institutionnelle. Nous attendons donc le rapport du Conseil Municipal avec ses propositions et le coût financier d'une telle application.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de paroles ? la Conseil Municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Le Conseil Municipal ne combat pas ce postulat. Je tiens peut-être à rappeler que la stratégie de communication a été travaillée et fixée lors de la dernière législature. C'est ce qui a permis de pouvoir compter aujourd'hui sur la version actuelle du Colombes & Muraille. Je crois que sa qualité est reconnue par notre population, sur le site internet que vous avez mis en évidence tout

à l'heure, qui est tout à fait au goût du jour sur les différentes conférences de presse, le contact direct avec la population, le contact avec les médias et également sur notre fil Twitter où nous essayons de donner un maximum d'informations, pas que les informations les plus officielles. Le souci que l'on a toujours dans la communication institutionnelle, c'est de nourrir suffisamment ces différents médias. Donc il est plus important à nos yeux de trouver ou de choisir l'information à communiquer plutôt que de débattre du média qui permet de la communiquer.

Nous sommes tout à fait ouverts à analyser cette proposition parce que nous avons rejeté cette idée d'application lors de la dernière législature en jugeant qu'elle n'était pas adaptée. C'est vrai que maintenant, ça fait environ cinq-six ans, six ans je pense qu'on avait déjà fait cette analyse. Et puis on est tout à fait prêts à réanalyser cette possibilité, voir s'il y a eu des évolutions, que ce soit du côté de la technique ou que ce soit du côté de la population qui rendrait cette application utile ou nécessaire.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole ? La discussion générale est close, le postulat ayant été combattu peuvent encore s'exprimer, le premier signataire et le représentant du Conseil Municipal. Monsieur Schaffhauser ?

Intervention de Schaffhauser Pascal: Pascal Schaffhauser, groupe PDC. Alors, j'entends qu'on parle ici de site "responsive", je pense qu'il y a des gens qui manquent un petit peu de technique et qui ne connaissent pas la technologie actuelle qui a pour un site "responsive". Un site "responsive", ce n'est pas seulement afficher le site sur son smartphone. Un site "responsive", c'est quand il y a une modification qui est faite sur le site internet de la commune, on peut aller pousser l'information comme quoi il y a quelque chose de nouveau qui est disponible. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Aujourd'hui, on a de la peine, nos sociétés locales ont de la peine à faire de la promotion de leurs événements. Je cite simplement les marchés de Collombey-Muraz qui n'ont pas marché vraiment très très bien. Et là, en fin de compte, on aurait très bien pu faire un rappel de date, seulement en modifiant quelque chose au niveau du site internet et en touchant tout simplement sur un smartphone.

Intervention de Vuille Côme: La municipalité ? non. Nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever. Et je précise pour le procès-verbal que M. Alexis Gex-Fabry a dû nous quitter à la pause, donc nous sommes 41 Conseillers généraux. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "Pour une communication en phase avec notre société" sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Par 24 oui, 14 non, et 2 absents, le postulat est donc accepté.

Nous passons maintenant au point 9 de l'ordre du jour soit aux réponses du Conseil Municipal sur deux postulats acceptés par ce plénum.

9. Réponse du Conseil municipal aux Postulats

Intervention de Vuille Côme: Vous avez tous reçu les réponses en annexe de l'ordre du jour de cette séance. Je vous propose de procéder ainsi : le Conseil Municipal nous fera part de sa réponse. Ensuite, le premier signataire du postulat pourra prendre la parole et réagir sur cette réponse. La discussion générale ne sera pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq conseillers généraux. Est-ce que ce mode de procéder vous convient ?

Aucune remarque de votre part, nous passons donc au point

9.1. : Réponse du Conseil Municipal au Postulat Les Verts, par Florent Morisod : "Interdiction des pesticides", accepté par le Conseil Général le 8 mai 2017 et je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Mesdames et Messieurs, vous avez donc tous reçu, Monsieur le Président vous l'a dit, l'explication du Conseil Municipal dans le détail. Je vous rappelle simplement les points principaux, tout d'abord que notre commune est sensible à la problématique des pesticides en général et des produits phytosanitaires en particulier dont l'usage est soumis à une réglementation stricte. Ensuite, le terme pesticide est un terme générique qui englobe l'ensemble des substances chimiques destinées à lutter contre les organismes considérés comme nuisibles. Au niveau du personnel communal, deux employés des travaux publics sont en possession d'un permis pour l'emploi de produits phytosanitaires herbicides, dans des domaines très spécifiques. Seules ces personnes sont habilitées à réaliser ces traitements. Le changement dans les modes d'entretien, vous le vivez, vous l'avez vécu lorsque que nous avons mis au budget une nouvelle machine. Et je vous propose juste de regarder un film de 30 secondes sur cette fameuse nouvelle machine.

Voilà, donc je continue. L'utilisation des produits phytosanitaires ne peut être admise que dans des situations spécifiques, notamment dans la lutte contre les plantes envahissantes noéphytes conformément aux directives émises par le canton. En résumé, l'usage généralisé de produits, de type glyphosate ou autres herbicides est totalement proscrit pour toute prestation d'entretien. Ces changements importants des modes d'entretien ces dernières années entraînent certes une croissance non négligeable de la masse de travail des employés de la voirie. Néanmoins, ces efforts sont au sens du Conseil Municipal fondamentaux et indispensables. Je répète, les seuls usages d'herbicides concernent aujourd'hui strictement l'éradication des plantes envahissantes selon la liste et le mode d'intervention, communiqués par le canton. Collombey-Muraz donc s'inscrit dans ma démarche : "Ma commune, zéro pesticide", mis en référence dans le postulat et continuera à tendre vers cet objectif. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Morisod désire s'exprimer ?

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. Donc le groupe les Verts est satisfait de la réponse de la municipalité. Nous nous réjouissons, en effet des différentes mesures prises dans le but de réduire l'utilisation des pesticides dans notre commune et à terme d'obtenir le label "Ma commune, zéro pesticide". Nous tenons également à relever la transparence dont a fait preuve le Conseil Municipal en fournissant une liste détaillée des produits utilisés.

Nous avons, cependant, deux remarques relatives à cette réponse : premièrement nous nous questionnons quant à l'intérêt de lutter contre les abeilles aux abords de la crèche au moyen d'herbicides. Ne serait-il pas plus judicieux de sensibiliser les enfants à cohabiter avec ces insectes plutôt que de leur fournir un environnement sans abeilles mais avec pesticides ? Ensuite, est-il possible d'obtenir à titre informatif une liste des produits utilisés sur les différents terrains de foot de la commune ? La réponse du Conseil Municipal n'en fait pas mention. Merci.

Intervention de Vuille Côme: S'agissant de questions complémentaires je ne sais pas si elles restent encore dans le cadre du postulat si le Conseil Municipal veut répondre ? Sinon il faudra plutôt, comme des questions complémentaires dont la réponse peut-être apportée par la suite, mais je laisse la parole si jamais il y a déjà une réponse à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

Sans autre demande de discussion générale, je clos donc ce point et nous passons au point

9.2. Réponse du Conseil Municipal au postulat PLR par Thomas Birbaum "Easyvote" pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans, accepté par le Conseil Général le 19 juin 2017. Et je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu lire la réponse donc le Conseil Municipal au début n'était pas forcément convaincu de cette démarche, au vu des différentes recherches qui ont été effectuées et puis du coût aussi, qui reste acceptable. Nous avons proposé d'effectuer cet envoi avec une lettre d'accompagnement, un envoi personnalisé qui va nous coûter Fr. 6'225.-- par année, donc ce qui nous permettra ensuite, après quelques années de faire un bilan positif ou négatif de cette mesure mais nous allons mettre ce montant au budget de l'année prochaine pour effectuer cet envoi personnalisé auprès des jeunes.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Monsieur Birbaum désire s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Le groupe PLR exprime sa satisfaction pour l'étude donnée en réponse à son postulat sur la participation de la commune au programme easyvote. Merci au Conseil Municipal et au secrétaire municipal pour la réponse fouillée, détaillée qui expose clairement le but du programme Easyvote et ses missions. Le groupe PLR approuve les propositions chiffrées, données par le Conseil Municipal en réponse à un postulat, c'est-ce que nous attendions. De plus, le groupe PLR salue et partage la position du Conseil Municipal sur la question de l'abstentionnisme des jeunes et plus généralement des citoyens sur le territoire cantonal, communal. Ainsi, pour répondre à ce défi, l'idée du groupe PLR était d'étudier la participation de notre commune au programme Easyvote, soumis au vote de cette assemblée en juin 2017. Après un long débat ce vote, comme tout le monde s'en souvient, s'est terminé à égalité et a dû être tranché par le Président. Dans la réponse donnée par le Conseil Municipal, celui-ci considère, pour notre plus grande satisfaction, que le programme Easyvote connaît des résultats encourageants et est à un coût raisonnable.

Le Conseil Municipal va même plus loin que ce qu'un postulat demande, il accepte d'introduire dans le budget 2019, le montant financier pour un abonnement à tous les jeunes âgés entre 18 et 25 ans, habitants sur la commune.

Pour le groupe PLR, la commune s'inscrit à l'image d'autres communes dans une tendance de lutte contre l'abstentionnisme chez les jeunes citoyens. Cette tendance est d'autant plus vraie qu'un postulat demandant que le Conseil d'Etat soutienne les communes participant au programme Easyvote a été accepté, jeudi passé au Parlement cantonal, sans opposition. Merci à tous les acteurs qui ont permis de mettre en œuvre ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons au point 10 de l'ordre du jour, à savoir les informations du Conseil Municipal et je passe la parole au Conseil Municipal.

10. Informations du Conseil Municipal

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Madame et Messieurs, très brièvement quelques informations, je vous ai dit tout à l'heure donc que nous avons obtenu les autorisations pour la construction de la station d'épuration, ce qui nous permet maintenant d'avancer concrètement dans cette réalisation. On a également décidé, quand je dis "on a" c'est le jury qui avait été formé pour décider du choix de la future caserne de pompiers intercommunale entre Monthey et Collombey-Muraz, a délibéré et a décidé la réalisation d'une caserne dont on a peut-être une image ? Sinon eh bien vous la verrez bientôt comme il y aura une conférence de presse à la fin de cette semaine et puis vous verrez ça dans les médias, donc c'est un bureau de Sion, Savioz qui a gagné, remporté ce concours ce qui devrait nous permettre de mettre la caserne

GENERAL

intercommunale au budget 2019. Dons ça ce serait une bonne chose de pouvoir débiter la construction de cette caserne. Puis du côté du Conseil Municipal, une dernière information, là vous ne la voyez pas très bien mais quelque chose d'assez moderne vous voyez, enfin c'est une caserne de pompiers quoi !

Et puis une dernière information du côté du Conseil Municipal, donc nous, on souhaitait adresser devant le Conseil Général nos félicitations à notre Vice-Président Olivier Turin pour sa brillante élection à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil, donc on sait que dans le « trend » normal dans deux ans, Olivier Turin sera Président du Grand Conseil, ce qui est un grand plaisir et un grand honneur pour notre commune. Donc on se réjouit d'ores et déjà de cette présidence puis on te souhaite bon vent dans tes trois ans de cursus entre la Vice-Présidence et la Présidence.

11. Questions

Intervention de Vuille Côme : Je crois qu'à vos applaudissements se rejoignent aussi les félicitations du Conseil Général à Olivier Turin. Et nous passons donc au point 11 de l'ordre du jour "Les questions".

Je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments ? Ce n'est pas le cas, donc je passe la parole à l'assemblée pour les questions.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, notre question est en rapport avec les drones qui survolent nos villages d'un peu trop près, semble-t-il. Comme à Muraz où l'on entend parler d'espionnage de voisinage. L'Office Fédéral de l'Aviation civile dicte les règles applicables à l'exploitation des drones et des modèles réduits volants. Il précise également que les cantons et les communes ont le pouvoir de prononcer d'autres restrictions.

Qu'en est-il pour notre commune ? Dans le nouveau Règlement de police est-il prévu un Règlement d'utilisation sur ces drones ? Nous pensons qu'il serait peut-être important de diffuser sur les Colombes & Murailles toutes les informations concernant l'utilisation de ces appareils sur notre commune. Merci de vos réponses.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Alors à l'heure actuelle, il n'y a pas de réglementation, d'ailleurs au niveau fédéral tout le monde se tâte encore de savoir exactement quelle sera la réglementation appliquée au niveau cantonal, je ne connais pas de réglementation non plus qui soit très très claire. Il y a des recommandations, il y a oui des réglementations par rapport aux aéroports, aux aérodromes. Les fameux cinq kilomètres j'ai ça en tête, peut-être que je me trompe, mais je crois que c'est cinq kilomètres des aéroports et aérodromes, mais dans notre commune, il n'y a pas de telles dispositions. Si ce n'est les dispositions qui sont déjà dans le Règlement de police qui visent à respecter le calme du voisinage enfin ainsi de suite, donc des articles qui existent déjà dans notre Règlement.

A ma connaissance il n'y a pas d'articles particuliers qui concernent les drones dans le nouveau Règlement de police au niveau cantonal. Je n'ai pas entendu parler de ça ni au niveau cantonal donc du côté de la ville de Monthey non plus, donc je ne pense pas, donc à l'heure actuelle, il n'y a pas de volonté de réglementer cette question-là. Maintenant, s'il y a une demande qui est faite donc nous on va déjà analyser la situation, est-ce que vraiment il y a un survol de drones très important, dans nos villages ou pas ? Et quelles sont les conséquences aussi de ces survols de drones. Mais bon il faut

GENERAL

imaginer aussi que si on met des restrictions, ça veut dire qu'après il faut les contrôler, donc il faudrait que la police probablement aille constater des survols de drones ou alors que les voisins dénoncent de tels survols. Je pense qu'aujourd'hui, il y a probablement déjà la possibilité d'intervenir, si vous êtes dérangés par un drone qui vient dans votre propriété.

Mais on vous donnera des éléments juridiques plus clairs comme ça vous saurez quel article vous pouvez invoquer quand votre voisin vient vous espionner dans votre piscine.

Intervention de Vuille Côme : Merci, d'autres prises de parole ? Une autre question ?

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, UDC. Une question au Conseil Municipal concernant la route cantonale à Illarsaz, le dernier tronçon qui n'a pas été refait encore à l'entrée du village quand on vient depuis Collombey. Est-ce que vous en savez un petit peu plus parce que l'on a entendu dire une fois qu'ils allaient refaire ce tronçon mais est-ce qu'ils vont le faire dans la lignée de ce qui a été fait au niveau de la largeur et puis un peu de la qualité du revêtement ? Ou ça va être fait un peu au rabais comme la route qui va direction les Barges.

Intervention de Vuille Côme : Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors à Illarsaz il y a beaucoup de choses qui bougent en ce moment comme dans tous les villages, mais à Illarsaz en particulier. Donc il y a notamment ce fameux cheminement piétonnier que vous avez accepté au budget, qui devrait être réalisé dans l'automne, on l'espère ou en tout cas débiter dans l'automne. Et puis c'est dans ce cadre-là, c'est pour cette raison que j'en parle, c'est dans le cadre de la réalisation de ce chemin piétonnier en bas de la route, si je dis à droite en descendant, que le canton va également refaire le tapis de la route. Donc le canton ne va pas faire de gros travaux sur cette route, il n'y aura pas de refonte de l'encaissement de la route. C'est simplement une couche de goudron peut-être une ou deux pentes pour essayer d'orienter l'eau, mais une simple couche de goudron sur ce tronçon là, qui sera faite en même temps que la réalisation du cheminement piétonnier et de l'allongement du trottoir.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR donc je vais vous parler de la ligne du Tonkin. Il a été annoncé qu'un croisement avec une halte CFF se ferait au niveau de Landi. Ma question est en deux parties : Est-ce que le choix, le placement de cette halte est définitif ? Et ma deuxième question, est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de mettre cette halte vers Pré Gérard afin d'offrir aux Murians une halte CFF, plutôt qu'en mettre une deuxième pour les habitants de Collombey, vu que la desserte en transports publics sur Muraz après 19 heures n'est pas vraiment généreuse pour ne pas dire inexistante. Est-ce qu'une halte à ce niveau n'aurait pas permis de mieux desservir ce village en transports publics ?

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors c'est sympa de penser à la desserte des habitants de Pré Gérard, mais donc aujourd'hui il y a un concept global au niveau de la mobilité qui est assez fourni au niveau du Conseil Municipal, vous en avez entendu parler lors de plusieurs occasions. J'en ai encore touché un

GENERAL

mot tout à l'heure. Donc d'abord, cette halte, ce n'est pas nous qui l'avons posée ! Donc nous avons, si vous voulez, ça s'est fait comme ça. Pour être très clair. Les CFF avaient besoin d'un point de croisement pour assurer la desserte à la demi-heure jusqu'à Saint-Gingolph. Nous avons profité de l'occasion pour demander que ce croisement ne soit pas qu'un croisement avec des nuisances pour le territoire de Collombey-Muraz mais qu'on puisse aussi profiter pour avoir une halte CFF. Aujourd'hui le point de croisement été déplacé alors je ne peux pas vous garantir qu'il ne sera pas déplacé encore une fois, parce que ça va, ça vient ces points de croisement. J'ai vu que là ils étaient pas très au clair les CFF. Actuellement dans le secteur de Collombey-le-Grand, parce que ce sera le nom de cette halte, il n'y a plus de croisement, mais il y a toujours la halte. Donc c'est tout bénéfique pour notre commune. Et cette halte, je ne sais pas d'où vous tenez que ça se situe à la hauteur de Landi, je ne crois pas que quelqu'un l'ait dit une seule fois ! Mais ça se situe à proximité du centre scolaire des Perraires. Et pourquoi ça situe à cet endroit-là ? Donc c'est lié à l'exploitation aussi de la ligne, parce qu'à l'avenir et ça fait partie de la planification fédérale à court terme donc c'est dans le plan de la Confédération donc cet arrêt, cette halte CFF, l'idée c'est que les trains qui aujourd'hui s'arrêtent à Monthey pour rejoindre Brigue, ne feront plus Monthey-Brigue mais ils feront Collombey-le-Grand-Brigue. Donc c'est une desserte supplémentaire qui est très intéressante pour notre commune, mais là on dépend aussi des planifications des CFF. Donc on ne peut pas décider spontanément où on pose une halte.

Et puis il y a un élément complémentaire, c'est qu'en général, on ne pose plus de nos jours des haltes de trains en pleine campagne, donc au milieu de terrains qui vont rester pour la plupart agricoles. On pourrait avoir un petit bémol sur le secteur de Pré Gérard parce qu'il y a quand même une zone industrielle à proximité, mais la halte CFF, qui se situerait dans le secteur des Perraires, donc de Collombey-le-Grand, dessert l'ensemble de la zone industrielle, mais on a aussi de nombreux immeubles à proximité. Donc ce qui permet, ça c'est aussi des calculs qui sont faits, est-ce que ça fait du sens, en fonction des habitants qui se trouvent à proximité ? Donc en résumé les habitants de Muraz ils peuvent profiter quand même de cette halte parce que c'est beaucoup plus proche « les Perraires ». Je pense que pour certains habitants de Muraz, c'est même plus proche les Perraires que Pré Gérard. Si vous prenez tout le secteur du haut du village, vous habitez aux Perce-Neige, vous habitez au Narzon, à la rue St-Jean, vous êtes plus proche probablement des Perraires que de Pré Gérard ou en tout cas aussi proche ! Et puis pour d'autres eh bien c'est un petit peu plus loin mais c'est quand même, on rapproche déjà nettement la halte CFF du village de Muraz. Et puis en parallèle il y a tout le concept de bus d'Agglo ! Concept de bus d'Agglo avec des dessertes à l'heure, dans les deux sens dans tous les villages de la commune, des dessertes à la demi-heure, voire même au quart-d'heure dans les coeurs de villages. Donc là il faut vraiment voir cette évolution globale. Vous pourrez sauter dans votre bus qui va assurer ensuite la correspondance au niveau du train, que ce soit l'AOMC ou les CFF. Donc là, c'est vraiment un concept global qui est mis en place. Pour la halte CFF ce n'est pas nous qui décidons tout seuls. Donc là, il y a des contingences techniques, il y a des contingences urbanistiques, c'est ce qui a poussé les CFF, la Confédération et le canton à fixer ce secteur entre la route de Collombey-le-Grand et la zone industrielle, comme zone d'implantation de cette halte. Et l'implantation précise devra encore être décidée lors de l'étude qui est en cours actuellement sur l'aspect urbanistique et technique.

12. Divers

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas j'ouvre le point 12 : les Divers. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

CONSEIL

GENERAL

Intervention de Vuille Côte: Ce n'est pas le cas, je vous remercie de votre travail et de votre attention. Nous sommes pile à trois heures, dans les trois heures maximum de la séance du Conseil Général et je clos la séance plénière du Conseil Général en vous souhaitant un excellent été.

Nous nous retrouvons ici le 15 octobre, bonne soirée à tous.